

TITRE PRINCIPAL	TITRE SECONDAIRE	ANCIENNE COTE	NOUV COTE	ANALYSE	DATE DEBUT	DATE FIN	DESCRIPTION MATERIELLE
A) ADMINISTRATION CENTRALE	Histoire	D 398 / 683	1 D 1	« Description de l'université de Douay » (histoire et état de l'université fin XVII <sup>e</sup> siècle)	Avant 1688, 29 février		Original, cahier français, non signé, 14 feuillets
		Div. fragm. 1		Notice bibliographique pour une histoire de l'université de Douai.	Fin XVIII <sup>e</sup> siècle		
	Archives	Reg.12	1 D 2	Inventaire des titres de l'université de Douai (avec analyses) et cotation (divisé en 15 chapitres).	1677		
B)	Fondation de l'université	D 3 bis / 1	1 D 3	Projet pour l'installation de l'université à Douai.– Mémoire concernant les bâtiments, la rétribution des professeurs	XVI <sup>e</sup> siècle		Une pièce papier ; français
		D 3 bis / 2		Etablissement de l'université à Douai. – Mémoires de l'échevinage de Douai. Lettres de l'échevinage aux présidents des Conseils d'Etat et privé, Id. à l'évêque d'Arras	1561, 12 avril ; 1561, 18 janvier (nouv. style) 1561, 12 avril		17 pièces papier français (et latin)
		D 1 / 4-4 bis		Bref de Paul IV approuvant le projet de fondation d'une université à Douai	1559, 31 juillet		Original parchemin latin ; copie notariée parchemin
		D 1/2-2bis-2 ter		Nomination par Philippe II d'Antoine Perrenot, évêque d'Arras, Viglius van Zwichem, président du Conseil privé, Philippe Nigri, chancelier de la Toison d'Or, comme commissaires chargés de l'établissement de l'université de Douai	1559, 21 août		Original papier signé ; cachet papier ; deux copies collationnées contemporaines, parchemin et papier
		D 1/3-3 bis		Confirmation par Pie IV des lettres de Paul IV datées du 31 juillet 1559, érigeant l'université de Douai	1560, 6 janvier (vieux st. : 1559, octavo id. januarii)		Original latin parchemin : bulle sur cordon de soie rouge et jaune – Copie collationnée

							par Van Der Aa, secrétaire d'Etat, contemporain e, latin, papier
		D 3 (C3) / 129		Copie	1560, 6 janvier		Copie du XVIII <sup>e</sup> (ou XIX <sup>e</sup> siècle), latin
		D 398 / 739		Bulle d'érection, par Pie IV, de l'université de Douai	1560, 6 janvier		Copie latin, papier, extraite d'un ouvrage du Collège de la Motte (1668)
		D 385 / 517		Lettre d'érection de l'université de Douai par Philippe II d'Espagne précédées du texte incomplet de la bulle	1560, 6 janvier (1559, « octavo id.januarii »- 1561, 19 janvier)	1562, 19 janvier	Deux copies français et latin, papier, collationnées
		D 394 / 632		Bulle d'érection et lettres patentes de Philippe II d'Espagne concernant l'érection de l'université de Douai	1560, 6 janvier (8° Id. Januarii- 1560, 19 janvier)	1561, 19 janvier	Copie latin et français, papier, sur le même cahier, collationnée par Servais Poulain, scribe juré de l'université, 23 mars 1627
		D 513 / 3		Lettres patentes de Philippe II pour l'érection de l'université	1561, 19 janvier		Signature autographe : sceau disparu
		D 3 (C3) / 166		Lettre d'érection de l'université de Douai (avec à la suite : déclaration des suppôts de l'université de Douai (mars 1624) et extraits latin et français des statuts de l'université de Louvain de 1617, définissant qui sont les suppôts)	1561, 19 janvier		Cahier imprimé chez J.F. Willerval, fin XVIII <sup>e</sup> siècle
		D 2 (C2) / 68		Bref adressé par Pie IV à Philippe II, prolongeant de six mois le délai de deux ans pendant lequel le	1561, 26 juillet		Original latin, parchemin :

				bref de Paul IV érigeant l'université de Douai pouvait être remplacé par un acte scellé et donnant plein effet audit bref même s'il n'est pas remplacé			traces du cachet de cire rouge
<b>Introuvable. Erreur de cote ?</b>		D 1 / CC 8		Extrait des lettres d'érection de l'université de Douai : article 23	1561		Copie papier
		D 514 / 28 (Cum. 13049)		Extrait des lettres de Philippe II pour l'érection de l'université	1562		Copie XVIIIe siècle
		D 2 (C2) / 67		Récépissé par Antoine de Vaucelles, Pierre Malebrancq, échevins de Douai, Jérôme de France, conseiller, et Paul Dumont, receveur de la ville de Douai, des lettres de Sa Majesté concernant l'érection de l'université de Douai	1562, 8 avril		Original français, papier, signé
	<b>Statuts et privilèges de l'université</b>	D 3 (C3) / 106	<b>1 D 4</b>	Extrait des statuts de l'université de Douai.	XVI <sup>e</sup> siècle (copie XVIIIe)		Registre papier, latin et français ; ex-libris
		D 2 (C2) / 66-66bis-66 ter	<b>1 D 5</b>	Règlement et privilèges accordés à l'université de Douai par Philippe II	1561, 19 janvier		Minute originale signée, français, papier ; minute incomplète raturée, papier ; copie notariée contemporaine, scellée papier
		D 398 / 17		Pièces concernant les prétentions de l'université aux mêmes privilèges que celle de Louvain.	XVII <sup>e</sup> siècle		3 pièces
		D 394 / 657		Bulles de Martin V à l'évêque d'Utrecht, à l'abbé du monastère Notre-Dame de Tongres, au doyen de Saint-Pierre de Louvain, leur enjoignant de veiller en tant que conservateurs et juges sur les droits et privilèges des membres de l'université de Louvain même en dehors du ressort où ils sont député.	1428, 9 septembre Saints Apôtres de Rome (5 id. sept decimo anno pontificatus Martini quinti).		Deux copies, latin, papier, collationnées
		D 394 / 656		Bulle de Grégoire XIII confirmant celles de Martin V et de Paul II rendues en faveur de l'université de Louvain et qui ordonnaient la présence de	1578, 20 juin, Saint Pierre de Rome		2 copies latin, papier, collationnée

				conservateurs désignés pour défendre les droits des membres de ladite université aux procès les intéressants.			
		D 1 (CC 6)		Requêtes présentées au Roi par les recteurs et conseil de l'université de Douai au sujet des privilèges de l'université	1668		Copie papier
		D 398 / 19		Mémoire du recteur et des professeurs de l'université à l'intention de l'intendant Le Peletier au sujet du « rétablissement » de ladite université.	XVII <sup>e</sup> siècle		Une pièce
		D 513 / 9 (Cum. 12575)		Procès-verbal de remise d'un arrêt du Conseil d'état au recteur et conseil de l'université	1703		
		D 2bis (C2) / 71		Extrait des statuts de l'université de Douai : élection du recteur, des admis au conseil de l'université, du dictateur, du receveur, du notaire, du promoteur, du syndic, des avocats, des procureurs, du nonce, des administrateurs de la dot.	XVIII <sup>e</sup> siècle		Copie, latin, papier ; notes marginales en français
		D 394 / 658		Requête de l'université de Douai au pape demandant la désignation comme conservateurs, juges et exécuteurs chargés de veiller sur les intérêts des membres de l'université, de l'archevêque de Cambrai, des abbés d'Anchin et de Sainte-Rictrude de Marchiennes, leur juridiction devant s'étendre même au delà du ressort où ils sont députés.	S. d. (XVIII <sup>e</sup> siècle)		Copie français, papier
		D 531 / 58		Queritur sur la nécessité d'un syndic de l'université.	S. d. (XVII <sup>e</sup> siècle ?)		Latin, papier
	<b>Droit de nomination à certains bénéfices</b>	D 385 / 511	<b>1 D 6</b>	Requête de l'université à l'infante Isabelle pour réserver la collation des prébendes du diocèse d'Arras et de la gouvernance de Lille, Douai et Orchies aux gradés de l'université. – Deux affixes : lettre de l'infante au comte d'Estaires pour lui demander de soumettre la lettre au roi d'Espagne ; mémoire anonyme et incomplet du XVIII <sup>e</sup> siècle (original).	1630		Copie collationnée de la copie adressée par Nicolas, abbé de Saint-Amand, à Némus, professeur à l'université (1631, 7 avril)
		D 3bis / 10		Dossier de la requête de l'université de Douai au roi d'Espagne pour obtenir le droit de nomination à des prébendes ecclésiastiques (copies d'actes depuis 1559).	1630	1631	11 pièces papier, français et latin
		D 398 / 15		Correspondance adressée par l'évêque d'Arras,	Vers 1631		Trois pièces,

				l'archevêque de Cambrai et l'abbé de Liessies à l'archiduchesse au sujet du droit revendiqué par l'université de nomination aux bénéfices du diocèse d'Arras et des provinces de Lille, Douai, Orchies, Tournai et Cambrai			copies
		D 3 (C3) / 149		Supplique présentée par l'université de Douai au pape pour avoir droit de nommer aux prébendes, canonicats, bénéfices et offices relevant de l'université de Louvain pour les diocèses de langue française	1651, 1 <sup>er</sup> mai		Imprimé latin, papier, 8 pages
		D 398 / 18		Requête de l'université à Louis XIV en vue de l'obtention du privilège de nomination aux bénéfices des diocèses d'Arras et Tournai	Vers 1667		Une pièce
C)	<b>Accueil des étudiants des pays conquis</b>	D 1 (CC 7)	<b>1 D 7</b>	Requête du sieur Desboux, professeur à l'université de Douai, à l'intendant demandant que les étudiants des pays conquis ne puissent fréquenter une autre université que celle de Douai.	1672		Original papier
	<b>Possession des établissements universitaires et de leurs biens</b>	D 2 (C2) / 25	<b>1 D 8</b>	Lettres royaux confirmant l'université de Douai dans la possession des collèges, séminaires, bourses et établissements dont elle a joui depuis leur fondation et de leurs biens.	1764		Copie, un cahier, papier
	<b>Règlement de l'université</b>	D 1 / 18	<b>1 D 9</b>	Règlement de l'université de Douai par Philippe II.	1561, 19 janvier		Copie, papier, XVI <sup>e</sup> siècle, mutilée et incomplète ; français
		D 513 / 24 (Série C)		Correspondance entre Monsieur Descarpentier et l'intendant La Granville, entre l'intendant et le chancelier d'Aguesseau sur de nouveaux règlements et la juridiction de l'université	1738	1739	
		D 3 (C3) / 123		Articles que l'on propose d'insérer dans le projet de règlement de 1716 à faire pour l'université de Douai	XVIII <sup>e</sup> siècle : après 1738		Original français, papier
		D 3 (C3) / 133		Serment prêté par les professeurs de l'université. – Pièces rassemblées pour une édition.	S.d.		Copie latin, papier, XVIII <sup>e</sup> siècle
		D 3 (C3) / 145		Table des matières d'un règlement de l'université de 178 pages.	XVIII <sup>e</sup> siècle		Original français ; papier
	<b>Réglementation de l'enseignement</b>	D 6 (C6) / 288	<b>1 D 10</b>	Mandement royal d'observer le décret du 17 décembre 1639 interdisant d'enseigner hors des	1641, 11 décembre		Original, français,

				établissements de Louvain et Douai (et défendant aux établissements ecclésiastiques d'admettre des étrangers dans leurs écoles de philosophie, et d'ouvrir des cours de théologie, source de propagation des hérésies)			parchemin ; scellé cachet papier
	<b>Règlement sur les grades universitaires</b>	D 3 (C3) / 122	<b>1 D 11</b>	Profession de foi exigée de tous ceux qui accèdent à un grade académique dans les facultés de Douai, selon les prescriptions du pape Pie IV.			Copie XVIII <sup>e</sup> siècle, latin, papier
		D 6 (C6) / 286		Bruxelles. – Lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle réglant l'obtention des grades universitaires dans les facultés de théologie, droit et médecine.	1619, 20 avril		Original parchemin latin ; grand sceau rond papier mutilé sur double queue
	<b>Réglementation sur les suppôts</b>	D 394 / 644	<b>1 D 12</b>	Bruxelles. – Lettres closes du Roi à l'université de Douai déclarant valable pour elle à titre provisoire le règlement appliqué à celle de Louvain pour la distinction entre les suppôts de la ville et ceux de l'université.	1624, 1 <sup>er</sup> mars		Original français, papier, signé. – Cachet disparu
	<b>Désordres, abus et réforme de l'université (1702-1716)</b>	D 3 (C3) / 169 <sup>1</sup>	<b>1 D 13</b>	Marly. – Arrêt du conseil désignant des conseillers d'Etat pour connaître des désordres et abus de l'université de Douai.	1702, 8 juillet		2 copies papier, français
		D 3 (C3) / 169 <sup>2</sup>		Paris. – Les conseillers commettent les sieurs de la Croix, grand prévôt de l'église d'Arras, et Claude Hustin, lieutenant général de la gouvernance de Douai pour mener l'enquête	1702, 3 août		2 copies papier, français
		D 472 / 1205		Versailles. – Arrêt du Conseil d'état commettant les sieurs de Bernières, intendant de Flandre, de la Croix, grand prévôt de l'église d'Arras, et Grandval, membre du Conseil provincial d'Artois, à la visite de l'université.	1716, 18 juin		Original imprimé français papier signé
		D 409 / 826		Douai. – Signification de l'ordre donné par les commissaires royaux pour la réformation de l'université de Douai aux membres de celle-ci d'avoir à satisfaire à la sommation du 30 juillet précédent et de justifier leurs exceptions par la rédaction de mémoires.	1716, 21 août		Original français papier signé
	<b>Discipline Mesures générales</b> –	D 2 (C2) / 24	<b>1 D 14</b>	Déclaration du Roi portant règlement sur la discipline à observer dans l'université de Douai	1749, juillet		Imprimé chez J.F. Willerval, 76 pages

	<b>Discipline des étudiants</b>	D 3 bis / 5	<b>1 D 15</b>	Rapport sur les tumultes d'étudiants et manifestations contre l'université (querelle entre « francos » et « germanos »).	1593	1594	2 pièces latin
		D 5 (C5) / 239 <sup>1</sup>		Ordonnance de Philippe II, roi d'Espagne de châtier les étudiants fauteurs de trouble.	1594, 23 mars		Original parchemin signé
		D 5 (C5) / 239 <sup>2</sup>		Ordonnance de Philippe II accordant le pardon aux étudiants fauteurs de trouble (exceptés Jean Gomez, portugais, et Lys de Humin "ecougiez", (écossais ?) Jean Dobeuf de Saint-Omer et le fils de la demoiselle de Limon) et demandant au recteur de ne pas vendre les bières et vins des caves de l'université plus cher que dans les hôtelleries.	1594, 23 mai		Original français parchemin signé ; cachet papier
		D 394 / 641		Bruxelles. – Lettres closes des Archiducs au recteur de l'université de Douai lui enjoignant de satisfaire aux lettres du 13 août sur le maintien de la discipline chez les étudiants.	1615, 2 septembre		Original français papier signé ; cachet papier
		D 3 (C3) / 125		Placard imprimé par lequel le recteur de l'université interdit, aux étudiants, sous peine d'amende ou d'emprisonnement, d'insulter le promoteur, à la suite d'incidents de ce genre	Après octobre 1745		
	<b>Emprunts des étudiants aux cabaretiers (1708-1728)</b>	D 2 (C2) / 19	<b>1 D 16</b>	Placards du recteur de l'université et des bailli et échevins de Douai contre les prêts consentis aux étudiants par les cabaretiers.	1708	1728	3 pièces papier
	<b>Fréquentation de la comédie par les étudiants</b>	D 2 (C2) / 41	<b>1 D 17</b>	Ordonnance interdisant à tous les étudiants de fréquenter la comédie sous peine d'une amende de 6 florins et de l'incarcération. – Assignation à comparaître d'un étudiant en droit ayant enfreint l'interdiction.	1741, 21 et 28 janvier		2 pièces papier, français et latin
		D 3 (C3) / 185		Pétition du collège des bacheliers en la faculté de droit de Douai, demandant le droit d'assister aux spectacles de comédie donnés à Douai trois fois par semaine	1741, 21 janvier		Copie français, papier
		D 3 (C3) / 102		Lettre relative à la violation par le Recteur de l'université de Douai de l'autorisation par lui accordée aux "juristes" d'assister à la comédie	1741, 20 juillet		Original français papier signé
	<b>Fréquentation de la cave de l'université</b>	D 7 (C7) / 320	<b>1 D 18</b>	Douai. – Arrêt du Parlement de Flandre mettant fin à procès intervenu entre l'université de Douai et Germain Bonte, adjudicateur de la ferme au vin de l'université, autorisant les suppôts de l'université à mener des étrangers en la cave de la	1715, 3 décembre		Copie français parchemin collationnée

				dite université			
	<b>Juridiction – Sentences de l'échevinage (1512)</b>	D 409 / 820	<b>1 D 19</b>	Anvers. – Lettres patentes de Maximilien d'Autriche déclarant exécutoires les sentences rendues par l'échevinage de Douai dans les litiges par marchandises et toutes autres actions personnelles n'excédant pas 100 livres	1512, 18 septembre		Copie français papier collationnée
	<b>Procès tenus devant le recteur (1564)</b>	D 349*	<b>1 D 20</b>	Livre de Nicolas Vandeleene, premier notaire et scribe juré pour les procès tenus devant le recteur de l'université	1564		1 petit registre, 243 folios (relié avec acte sur parchemin du recteur de l'université de Louvain 8 novembre 1540)
	<b>Juridiction – Sentences rendues par l'université (1566-1570)</b>	D 5 / 234	<b>1 D 21</b>	Consentement donné par l'échevinage de Douai à l'exécution par les basses justices de la prévôté de Saint-Albin des sentences rendues par l'université contre les non-suppôts	1566, 4 avril		Original français, parchemin ; sceau (fragment) de cire brune sur double queue de parchemin
		D 394 / 634		Douai. – Engagement de l'échevinage de faire mettre à exécution par les basses justices de la prévôté et de Saint-Albin les sentences rendues par l'université contre bourgeois et manants douaisiens n'appartenant pas à son corps.	1570 (v. st.), 14 avril		Copie français papier non signée.
	<b>Relations avec divers établissements – Contentieux – Relations avec l'université de Louvain</b>	D 3 (C3) / 173	<b>1 D 22</b>	Louvain. – Lettre de l'université de Louvain à ceux de Douai par laquelle, après avoir fait valoir les efforts que ceux de Louvain ont déployés pour amener Symon Mantheau à refuser un bénéfice en faveur de Bossémius, ils font connaître leurs pouvoirs réels en matière de nomination à des bénéfices.	1572, 28 juillet		Original latin papier signé
		Div. D 3 / 3		Procès devant le Conseil d'Artois entre Simon Mantheau de Louvain, et Mathias Bossemius pourvu d'une prébende (le roi tranche en faveur de Bossémius).	1572, 12 août		10 pièces ( <u>4 retrouvées</u> )
		D 3 (C3) / 158		Des professeurs et diplômés de l'université de Louvain reconnaissent par leurs procureurs avoir obtenu canonicats et prébendes à Saint-Hermès	1639, 15 juin		Quatre pièces en un cahier ; copie

				de Renaix de plus de 100 ducats d'or.			not. Papier latin (Saladin, vers 1669)
		D 3 (C3) / 159 <sup>1</sup>		Maître Gheertmans, professeur de théologie de Douai et prévôt de Saint-Pierre, atteste qu'en trente-deux ans, il n'a vu personne pourvu par nomination de Louvain d'un bénéfice à Douai, résider à Douai et y enseigner si ce n'est Colveneere, écolâtre de Saint-Pierre, après avoir abandonné ses bénéfices forains et peut-être Classens résidant à Saint-Amé et aspirant à une chaire de droit.	1664, 4 août		
		D 3 (C3) / 159 <sup>2</sup>		Jean Van der Meulen, 71 ans, prêtre depuis 42 ans de Saint-Hermès de Renaix, atteste n'avoir jamais vu aucun chanoine nommé à un canonat ou une prébende de cette église par Louvain ou y avoir résidé.	1664, 16 décembre		Deux copies papier latin (Saladin) 1669
	<b>Relations avec divers établissements – Contentieux – Relations avec l'Université de la Sorbonne</b>	Cum. Loos 157 / 2	<b>1 D 23</b>	Versailles. – Copie d'une lettre du chancelier à Monsieur de Séchelles au sujet d'un procès qui dure depuis soixante ans entre les universités de Paris et de Douai.	1750		Une pièce papier ; copie
	<b>Relations avec divers établissements – Contentieux – Relations avec les séculiers</b>	D 3 (C3) / 162	<b>1 D 24</b>	Admission de Michel Sommillon en 1640 au conseil de la Faculté pour pouvoir bénéficier de la collation de la prévôté de Saint-Amé, et de même pour Taets en 1658 pour bénéficier de celle d'un canonat à Aire.	Après 1658		Copie papier latin
		D 2 (C2) / 22		Procès entre les vicaires généraux de l'évêché d'Arras et l'université de Douai.	1725, 23 avril		
	<b>Relations avec divers établissements – Contentieux – Relations avec le chapitre de Saint-Amé</b>	D 3 (C3) / 186	<b>1 D 25</b>	Insinuations de lettres de nominations de l'université de Paris aux bénéfices vacants de Saint-Amé.	s.d. (après 1520)		Copie latin, papier
		D 3 (C3) / 189		Extrait du registre des collations de bénéfices de Saint-Amé (cf. ce qui concerne les membres de l'université)	XV <sup>e</sup> siècle	1585	Copie latin papier
		D 2bis (C2) / 38		Jean-François, évêque de Verceil (Vercelli),	1587, 22		Copie

				nonce apostolique, mande au chapitre Saint-Pierre de Douai de prêter assistance à ceux qui interviendront de sa part dans les affaires du chapitre Saint-Amé.	janvier (v. st.1587, XI kal. Februarii)		notariée, 21 mars 1587, latin, papier ; mentionne la souscription des maîtres de l'université
		D 502 / 4		Nomination de procureur pour la défense des droits de Saint-Amé dans le procès avec l'université.	1593		
		D 3 (C3) / 119		Bruxelles. – Lettre demandant aux doyen et chapitre de Saint-Amé de satisfaire à la précédente ordonnance et d'examiner la requête de l'université.	1595, 27 mai		Original français, papier signé
		D 3 (C3) / 194		Requête de Mathias Bossemius, chancelier de l'université de Douai et prévôt de Saint-Amé, au Conseil privé du roi, à propos de la collection d'une prébende à Saint-Amé en faveur de Jean Gillot, natif du pays de Liège.	S.d. [fin XVI <sup>e</sup> siècle]		
	<b>Relations avec divers établissements – Contentieux – Relations avec le chapitre de Saint-Amé</b>	D 3 (C3) / 146 <sup>1 et 2</sup>	<b>1 D 26</b>	Mathias Bossemius, prévôt de Saint-Amé, fait signifier à Barthélémy Lintrensis, recteur de l'université, son opposition aux lettres closes impétrées contre la liberté de Saint-Amé pour la jouissance de la stalle du prévôt dans le chœur ; mémoire en latin sur le sujet.	1597, 20 octobre		Deux pièces, original français papier et latin
		D 415 / 28		Témoignages sur l'occupation par Barthélémy Pierre de Lintre, recteur de l'université, à la messe du dimanche 12 octobre 1596, en habit rectoral, de la première stalle au côté droit du chœur, et en riposte à la procession du clergé à la chapelle Saint-Maurand.	1597, novembre		Original, cahier (12 actes)
		D 3 (C3) / 143		Attestation de plusieurs personnes selon laquelle les chanoines de Saint-Amé, recteurs de l'université, n'avaient jamais pris la place du prévôt durant les processions (en habit rectoral) et dans les stalles.	1598, 27 février		Original parchemin français ; sceau disparu
		Div. D 3 / 2		Mémoire concernant la stalle qu'occupe le chantre de Saint-Amé (reprend un procès de 1595).	XVII <sup>e</sup> siècle		
		D 2 (C2) / 34		Juridiction sur les maisons mortuaires des suppôts du chapitre Saint-Amé, étudiant ou enseignant à l'université – Différend entre l'université et le chapitre avec copies de pièces	XVIII <sup>e</sup> siècle		Quarante pièces

				depuis 1607.			
		D 1 CC 18		Procédures et sentences rendues en faveur du chapitre de Saint-Amé contre l'université à propos de la juridiction de l'université sur les chanoines de Saint-Amé, présidents de séminaires : au sujet de la connaissance des maisons mortuaires des chanoines professeurs royaux.	1710-1711	1735	20 pièces, papier
		D 2 (C2) / 21		Procès entre les héritiers d'Arnould Gaspard de Surques, professeur en médecine de l'université (+ 1670), mari de Marie Robertine de Landas, de Mortagne, et le chapitre Saint-Amé à propos de la succession de la seigneurie de La Brayelle.	1719		Trois pièces papier
		D 2bis (C2) / 42		Collation par Jacques-Philippe Taisne, prévôt de Saint-Amé de Douai, chancelier de l'université, à Charles-Gaspard Narcisse Millaut de Baubal, prêtre du diocèse d'Arras, d'une prébende au chapitre Saint-Amé, vacante par le décès de Nicolas Guillaume, prêtre du diocèse de Verdun ; procès verbal d'installation.	1775, 7 octobre		Original latin, papier signé ; cachet cire rouge
	<b>Relations avec divers établissements – Contentieux – Relations avec Saint-Pierre</b>	C 5 / 4	<b>1 D 27</b>	Lettres d'appointement mettant fin aux procès entre l'université et le chapitre de Saint-Pierre au sujet de l'administration des maisons mortuaires de J. Rubus et A. Surius, chanceliers de l'université et prévôts de Saint-Pierre.	1595	1597	Deux pièces, parchemins
	<b>Relations avec divers établissements – Contentieux – Procès avec l'abbaye d'Anchin</b>	D 3 bis / 7	<b>1 D 28</b>	Paiement au collège d'Anchin des arrérages d'une rente de cent florins sur la dot de l'université (procès entre l'abbaye d'Anchin et l'université devant le Conseil privé).	1611	1614	Pièces jointes depuis 1559 (copie) et 1570. – 74 pièces papier ; deux pièces parchemin (français)
	<b>Rapports avec le magistrat de Douai</b>	Cum. 14065 / 1	<b>1 D 29</b>	Dépenses de la ville de Douai en faveur de l'université : dot, gages des professeurs, etc. (fait suite aux dépenses pour les fortifications).	1611		Une pièce ; un cahier, sept folios
	<b>Rapports avec la Chambre des Comptes de Lille</b>	D 1 CC 1	<b>1 D 30</b>	Minute d'une lettre adressée par la Chambre des Comptes de Lille au Conseil du roi, au sujet de l'assignation de la dot de l'université de Douai sur les confiscations.	1572, 4 juillet		Copie, papier
	<b>Rapports avec le Parlement</b>	D 3 (C3) / 104	<b>1 D 31</b>	Lettre adressée par Briffault, professeur à l'université de Douai, à Turpin, premier professeur en droit, sur sa "députation" à Paris pour le	1717, 31 octobre		Original français papier ;

				compte de l'université alors en conflit avec le Parlement.			cachet cire rouge
		D 3 (C3) / 103		Lettre adressée par Briffault, professeur à l'université de Douai, à Turpin, docteur et premier professeur en droit, lui reprochant de ne pas défendre avec assez d'ardeur l'université contre les vexations du Parlement.	1718, 12 février		Original français papier ; sceau cire rouge
	<b>Rapports avec les laïques – Les frères Penteville</b>	D 514 / 40 (Cum. 18251)	<b>1 D 32</b>	Claude-François et Jean-Albin de Penteville frères, appelant d'un décret de prise de corps rendu contre eux par le recteur magnifique de l'université.	1658		
	<b>Rapports avec les laïques – Procès Duez-Turpin</b>	D 2 (C2) / 15	<b>1 D 33</b>	Procès de Charles Duez, avocat à la cour et secrétaire de l'université, contre Messieurs de Lallain, professeur en médecine, Turpin et Gallois, professeurs en droit.	1717		
		D 514 / 16 (Cum. 15587)		Procès de Charles Duez, avocat au Parlement et secrétaire de l'université, contre son détracteur le docteur Turpin.	1718		
D)	<b>Personnel de l'université – Bedeaux (s. d.)</b>	Cum 14065/ 5	<b>1 D 34</b>	Supplique des bedeaux de l'université de Douai à l'intendant de Flandre Le Pelletier	s.d. (1678-1683)		Une pièce papier
	<b>Personnel de l'université – Messagers – Actes de cautionnement (1562-1639)</b>	Fl. C5 / 10	<b>1 D 35</b>	Cautionnement en faveur de Maurus Christians d'Utrecht comme messenger du "quartier de Hollande"	1562, 24 décembre		Parchemin, flamand, trois sceaux dont un disparu et deux fragments
		D 5 (C5) 231 / 1 – 10		Actes de cautionnement passés devant l'échevinage de Douai par des particuliers en faveur de messagers de l'université	1577	1607	10 Originaux français parchemin – Sceau sur double queue
			D 5 <sup>(C5)</sup> 231/1	Tillemant Campmans pour les pays de Juliers, Cologne et Allemagne (1586)	1586	1586	
			D 5 <sup>(C5)</sup> 231/2	Etienne Distelemandt (1577)	1577	1577	
			D 5 <sup>(C5)</sup> 231/3	Etienne Geoffroy pour le quartier de Brabant (1589)		1589	
			D 5 <sup>(C5)</sup> 231/4	Adrien Lanvin pour Tournai (1586)			
			D 5 <sup>(C5)</sup> 231/5	Jacques Le Blont pour la Hollande (1607)			
			D 5 <sup>(C5)</sup>	Simon Lanvin pour Tournai, à la place de son			

			231/6	père (1599)			
			D 5 <sup>(C5)</sup> 231/7	Marc Hocquet pour le quartier de Valenciennes (1587)			
			D 5 <sup>(C5)</sup> 231/8	Guillaume Le Blont pour le pays et quartier de Gueldre (1592)			
			D 5 <sup>(C5)</sup> 231/9	Etienne Le Megnon pour le quartier de Mons en Hainaut (1597)			
			D 5 <sup>(C5)</sup> 231/10	Guillaume du Mont pour la Hollande (1590)			
		C 6 / 2		Actes de cautionnement devant l'échevinage de Douai en faveur de messagers de l'université 1) Antoine Gresen 2) Gérard Polo 3) Jean Gautier	1602	1608	Trois pièces, parchemin ; français
		D 513 / 6 (Cum. 12575)		Caution donnée par Antoine Pabelle, bailli de Douai, pour Jacques Le Blom, messenger de l'université au pays de Frise	1604		Sceau des échevins
		D 3 (C3) / 154		Michel Noiret, ayant obtenu de l'université l'état de messenger de Douai à Lille promet de s'en acquitter et sa belle-mère Marguerite de Borde s'en porte garante	1632, 25 janvier		Original français papier
		D 514 / 39 (Cum. 15750)		Caution de Nicolas Dubois de 400 florins pour l'offre de messenger ordinaire conféré à Bartholomé Huyghens, natif de Gand	1633		Original signé
		D 3 (C3) / 153		François de le Plancque, ayant obtenu de l'université l'état de messenger pour aller à Tournai, promet de s'en acquitter fidèlement et Gérard Pinchon, imprimeur et libraire et Jehan Bramet, poissonnier, demeurant à Douai se constituent garants pour lui	1638, 25 janvier		Original français papier
		D 415 / 5		Cautionnements des messagers Félix de La Broye et Ph. De Vauchelles par Jean Le Pippre ou Claude Lombart	1638	1639	Deux pages
E)	<b>Administration financière – Part du magistrat de Douai</b>	D 5 (C5) / 233	<b>1 D 36</b>	Constitution par l'échevinage de Douai, après autorisation royale, de rentes en denier 20 destinés à assurer à l'université une pension annuelle de 1500 florins, plus les 100 florins dus au titre de l'institution gratuite	1581, 1 <sup>er</sup> août		Original cahier français parchemin signé ; sceau de cire brune (type équestre) dans boîte métallique sur rubans verts

		D 6 (C6) / 285		Bruxelles. – Mandement de Philippe IV d'Espagne, ajournant le magistrat de Douai devant le Conseil privé pour y discuter de la sentence dudit conseil en date du 22 août 1637 qui enjoignait au magistrat d'activer le paiement de la pension annuelle de 1500 florins dus à l'université en raison de sa dot.	1650, 1 <sup>er</sup> avril		Original français parchemin signé – Sceau : fragment cire rouge simple queue
	<b>Administration financière – Pensions dues par les abbayes</b>	D 1 / 1-1bis-1 ter	<b>1 D 37</b>	Salvator Pacinus, nonce apostolique, suivant les instructions de Paul IV, commet Antoine Perrenot, évêque d'Arras, Viglius Van Zwicchem, président du Conseil privé et Philippe Nigri, chancelier de la Toison d'or, à la fixation de la contribution des monastères au traitement des professeurs de l'université à Douai	1559, 7 octobre		Original latin parchemin signé ; sceau sur cordelettes disparu ; deux copies papier et parchemin
		D 394 / 653		Aranjuez. – Lettre de Philippe II au duc d'Albe concernant l'éventuelle dotation de l'université à partir de biens confisqués ou de revenus d'abbayes, ainsi que le projet d'interdiction aux jeunes gens de fréquenter d'autres universités	1568, 24 mai		Copie français papier, non signé
		D 3 bis / 9		Dot de l'université de Douai – Charges à mettre sur les abbayes. – Pièces jointes depuis 1568	1568->		Vingt pièces papier, français et latin
		D 5 (C5) / 238		Mandement de Mathias, archiduc d'Autriche, aux prélats et couvents des pays de langue française leur demandant 6000 florins pour la dotation de l'université	1578, 16 juin		Original français parchemin signé ; cachet papier
		D 394 / 654		Bruxelles. – Lettre de l'infante Isabelle annonçant l'assignation de certaines sommes sur les abbayes de Cysoing, Loos-lez-Lille, Anchin et Saint-Amand, au titre de la dot de l'université	1621, 29 novembre		Original français, papier, signature autographe ; cachet disparu
		D 394 / 655		Bruxelles. – Lettre comminatoire de l'infante Isabelle à un abbé (non désigné) de payer les années échues de la pension assignée par l'archiduc Albert sur le temporel de sa maison, en faveur de l'université (Anchin, Saint-Amand, Loos et Cysoing : circulaire)	1624, 8 février		Copie français papier, non signée

		D 394 / 10		Etat des revenus de l'université en pensions	1729, 22 janvier		Une page, copie
		D 398 / 737		Accord conclu devant notaires royaux de Douai entre le recteur et le conseil de l'université de Douai, d'une part, les héritiers et veuves des professeurs, d'autre part, décidant que les héritiers des professeurs décédés ou qui décéderont, auront droit à la moitié des pensions versées par l'abbé de Saint-Amand et la ville de Douai, à charge pour eux de payer la moitié des frais dus pour le recouvrement de la dot	1733, 19 août		Copie français, papier collationnée
	<b>Administration financière – Pensions dues par les abbayes</b>	D 3 (C3) / 182	<b>1 D 38</b>	<b>Anchin.</b> Vidimus des échevins de Douai concernant un acte du 15 février 1569 émané de Jean, abbé d'Anchin, concernant une rente de 478 florins, patars et six deniers destinée à la dot de l'université et son approbation le 13 février 1569 par l'évêque d'Arras, Richardot	1570, 26 janvier		Vidimus français, parchemin ; sceau disparu sur double queue
		D 415 / 11	<b>1 D 39</b>	<b>Saint-Vaast.</b> Procès entre l'université et l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras au sujet du paiement des arriérages d'une pension annuelle de 2000 florins instituée par Paul IV en novembre 1600.	(1598)-1661	1665	15 pièces
		D 3 (C3) / 161		<b>Saint-Vaast.</b> Lettre de Philippe, abbé de Saint-Vaast, à G. Estius, docteur en théologie, professeur primaire et président du Séminaire du roi, à propos de la pension de 250 florins due par Saint-Vaast.	1601, 14 mai		Original latin, papier, signé
		D 6 (C6) / 287		<b>Saint-Vaast.</b> Bruxelles. – Mandement des archiducs Albert et Isabelle autorisant la mise en exécution de trois bulles ordonnant le paiement par Philippe Caverel, successeur de Jean Sarrazin à l'évêché d'Arras et ancien prévôt de Saint-Vaast, d'une pension de 3000 florins en faveur de l'université, assignée sur les biens de l'abbaye	1601, 13 août		Original français parchemin, sceau sur simple queue, disparu
		D 3 (C3) / 152		Les archiducs Albert et Isabelle ordonnent de contraindre l'abbaye de Saint-Vaast de s'exécuter pour le paiement de la pension due à l'université de Douai	1602, 13 mars		Copie français extraite du " <i>Liber rerum collegii Duacensi, anno 1603, fol. 144...</i> "
		D 2 (C2) / 33		Rente revendiquée par l'université de Douai sur	XVII <sup>e</sup> siècle		Un cahier,

				l'abbaye Saint-Vaast d'Arras. Procès entre l'abbaye et l'université	(après 1650)		une pièce papier
		D 3 (C3) / 155 <sup>1-2</sup>		L'université de Douai commet André Briet, notaire de l'université, et François Du Bois, demeurant à Douai, comme procureurs pour se rendre auprès de Nazare de Gouy, huissier d'arme extraordinaire des conseils du roi, au sujet des biens de l'abbaye Saint-Vaast, et reconnaissance par Mahieu Doby, messenger Douai-Arras, de réception de lettres de N. de Gouy.	1661, 12 mai et 21 juin		Deux originaux français, papier
		C 3 / 12		"Réflexion véritable sur les faussetez dépêchées par les religieux de Saint-Vaast à l'université de Douay..." à propos de la pension.	Après 1668		Impr.
		D 394 / 650	<b>1 D 40</b>	Bruxelles. – Missive de l'infante Isabelle à l'abbé de Crespin <sup>(1)</sup> au sujet de sa contribution à la dotation de l'université de Douai (1) Crépin : Saint-Pierre puis Saint-Landelin, du nom du fondateur ; abbaye de bénédictins	1628, 30 octobre		Original français papier, signature autographe ; sceau probablement disparu avec le coin du document
		D 415 / 938	<b>1 D 41</b>	<b>Hasnon.</b> Versailles. – Lettres patentes de Louis XV nommant Dom Théodore Crespin coadjuteur de Dom Rupert de Loos, abbé de Saint-Pierre d'Hasnon, puis son successeur, en échange du paiement de 6000 livres de pension à l'université de Douai	1722, 4 septembre		Copie français, papier, collationnée
		D 3 (C3) / 174	<b>1 D 42</b>	<b>Marchiennes.</b> Lettre de Marguerite de Parme à l'abbé de Marchiennes, le requérant de payer annuellement par provision 200 livres, 40 sous au titre de la dot de l'université	1562, 16 juin		Original, français papier ; signé, cachet papier
		D 2bis (C2) 73		<b>Marchiennes</b> Bruxelles. – Dom Arnould del Cambe, dit Gantois, abbé de Marchiennes, s'engage à constituer une pension annuelle de 250 livres pour l'entretien des professeurs de l'université de Douai et 250 livres pour les frais de construction des "halles" et autres édifices en ladite université	1564, 13 mars (1563, a.st.)		Original français papier ; signature autographe
		D 513 / 11 (Cum. 12575)		<b>Marchiennes</b> Pièces de procès entre l'université et l'abbaye de Marchiennes devant le Parlement	1690		

				de Tournai			
		D 404 / 12		<b>Marchiennes</b> Attestation sur le droit d'amortissement pour le remploi par l'université d'1 % à elle versé par l'abbaye de Marchiennes	1750, 30 décembre		Une pièce
		D 5 (C5) / 240 <sup>1</sup>	<b>1 D 43</b>	<b>Saint-Amand.</b> Les religieux de l'abbaye de Saint-Amand, conformément aux lettres royales s'engagent à verser les 2000 florins dus à titre de pension annuelle à l'université de Douai et désignent leur procureur en cour de Rome.	1588, 6 août		Original parchemin français ; deux sceaux, dont un disparu, sur double queue (sceau de l'abbaye : cf. Demay 6187)
		D 5 (C5) / 243		<b>Saint-Amand.</b> Bulle d'Innocent IX, ratifiant la réservation par l'abbé de Saint-Amand entre les mains du Saint-Père d'une pension annuelle de 2000 florins dus au titre de la dotation de l'université et la considérant comme irrévocable et perpétuelle entre vifs, à ne verser que lorsque les sommes dues à Louis de Berlaimont, archevêque de Cambrai, l'auront été.	1591, 29 novembre		Original, bulle, latin, parchemin ; bulle de plomb sur cordelette de chanvre rouge et jaune
		D 5 (C5) / 240 <sup>2</sup>		<b>Saint-Amand.</b> Mandement de Philippe II, roi d'Espagne, entérinant la bulle obtenue par l'abbaye de Saint-Amand de création et réserve apostolique des 2000 florins dus à l'université	1595, 14 janvier		Original parchemin signé ; sceau cire rouge simple queue
		D 7 (C7) / 328	<b>1 D 44</b>	<b>Saint-Bertin.</b> Versailles. – Lettres de nomination de Benoît Desplanques à la tête de l'abbaye de Saint-Bertin, à charge de verser les pensions, dont 6000 livres à l'université de Douai.	1677, 5 juillet		Original français, parchemin signé (par le Roy et Arnould)
		D 1 / CC 12		<b>Saint-Bertin.</b> Avis rendu par Michel Le Pelletier sur le placet présenté au roi par les sieurs de Cerf et de Retz, professeurs de l'université en 1677 au sujet de la répartition d'une rente de 6000 livres sur l'abbaye de Saint-Bertin.	1680		Original papier
		D 7 (C7) / 348		<b>Saint-Bertin.</b> Fontainebleau. – Arrêt du roi en son conseil décidant que sur les 6000 livres de pension annuelle dues par l'abbaye de Saint-Bertin, 1000 seront affectées au Séminaire du	1680, 5 juillet		Original français parchemin signé ; sceau

				Roy, et commettant Le Pelletier à l'examen de l'état de l'université (affiche : mandement à Le Pelletier d'exécution de l'arrêt)			rond cire blanche
		D 7 (C7) / 324		<b>Saint-Bertin.</b> Versailles. – Brevet royal en faveur de Dom Benoît de Béthune-Desplanques, abbé de Saint-Bertin, réduisant à 4000 livres la pension annuelle due à l'Université de Douai	1696, 31 mars		Original français parchemin signé <i>Louis</i> et Colbert
		D 7 (C7) / 347		<b>Saint-Bertin.</b> Paris. – Mandement du Roi qui, pour mettre fin au procès entre l'université de Douai et l'abbaye de Saint-Bertin concernant la pension de 6000 livres, décide que l'Université fera obtenir dans les six mois en cour de Rome la création d'une pension de 4000 livres.	1700, 22 mars		Expédition originale collationnée ; français ; parchemin.
		D 394 / 651		<b>Saint-Bertin.</b> Arrêt du Grand Conseil entérinant la réduction de la pension due par l'abbaye de Saint-Bertin à l'Université de Douai de 6000 à 4000 florins ; + extrait d'une lettre de François Valentin, agent en cour de Rome de l'abbaye (1697, 4 mai)	1700, 22 mars		Copie français papier, non signé
		D 3 (C 3) / 111		<b>Saint-Bertin.</b> Arrêt du Conseil d'Etat fixant au 3 mai 1701 la date de départ du paiement de la pension de 4000 livres due par l'abbaye de Saint-Bertin à l'Université de Douai et enjoignant à l'avenir de payer tous les six mois mais seulement tant que vivra Dom Benoist de Béthunes-Desplanques, actuel abbé. Lettre d'attache adressée à Bignon, intendant d'Artois et de Picardie.	1703, 17 octobre		Original français parchemin
		D 513 / 4 (Cum. 12575)		<b>Saint-Bertin.</b> Confirmation de 6000 livres de pension sur l'abbé de Saint-Bertin au profit de l'Université dans le brevet de nomination de Momelin Le Riche à l'abbatit.	1706, 16 janvier		Copie 1715, cachet du recteur magnifique
		D 394 / 662		<b>Saint-Bertin.</b> Contrecédula consistoriale relatant la désignation par le pape Clément XI de Momelin Le Riche à l'abbatit de Saint-Bertin avec constitution sur les revenus de l'abbaye de pensions en faveur de l'université de Douai.	1706, 7 juin		Original français, latin signée ; cachet sec
		D 7 (C7) / 319		<b>Saint-Bertin.</b> Versailles. – Brevet royal nommant Dom Momelin à la tête de l'abbaye de Saint-Bertin, à charge de verser les pensions dont 6000 livres aux professeurs et suppôts de l'université de Douai. – Affixe : octobre 1721, requête des professeurs de Douai afin d'obtenir la totalité de la	1710, 16 janvier		Deux originaux français, parchemin et papier signé (le brevet

				pension due.			signé du roi Louis XIV et de Pontchartrain )
	<b>Administration financière – Dot de l'université versée par le roi</b>	D 3bis / 3	<b>1 D 45</b>	Mémoire adressé au roi d'Espagne par l'échevinage de Douai pour l'augmentation de la dot de l'université (copie contemporaine) avec réponse du gouverneur des Pays-Bas (copie contemporaine).	1567		Trois pièces, français
		D 2 (C2) / 52		Instruction adressée à la Chambre des Comptes de Lille pour l'assignation de la dot de 4000 livres par an donnée à l'université de Douai par le souverain.	1570, 20 juin		Copie informe contemporain e, français, papier
		D 4 (C4) / 226 <sup>1</sup>		Mémoire adressé à la Chambre des Comptes de Lille concernant la somme de 4000 livres à verser par an à la dot de l'université sous forme de blés	1570, 20 juin		Original papier français, signé
		D 4 (C4) / 226 <sup>2</sup>		Lettre au Conseil royal faisant état de la diminution, voulue en raison des mauvaises années passées, de cette somme.	1572, 4 juillet		Original papier français, signé
		D 3 bis / 4		1571, 18 mai. - Lettre du Duc d'Albe (copies). 1571, avril-septembre. - Lettres et mémoire de Jean Vandeville, recteur de l'université, au duc d'Albe et à Viglius Van Zwichem.1571 (n.st.), 14 mars. - Lettre de François Richardot, évêque d'Arras à Viglius Van Zwickem, président du Conseil d'Etat.1571, août-octobre. – Lettre de Mathieu Galenus, professeur à la faculté de théologie, à Viglius Van Zwickem.1571, novembre. – Lettre au recteur Rhodius.1572 (n.st.), mars. – Lettre au recteur Audoenus Ludovicus	1571	1572	Quinze pièces français et latin
		D 2 (C2) / 58		Requête adressée au prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas de par deçà, par les recteur et professeurs de l'université de Douai pour le paiement des quatre années de traitement à eux dues. A la suite : 1584, 14 janvier. – Assignation par le prince de Parme des 4000 florins dus chaque année à l'université pour 1582 et 1583 sur les recettes particulières du quartier de Lille, Douai et Orchies	[1584]		Copie papier français XVI <sup>e</sup> siècle

		D 394 / 647		Tournai. – Mandement du prince de Parme et de Plaisance enjoignant au receveur général des biens « annotés » d'assigner à l'université une dot annuelle de 4000 florins valable, à partir de 1582, sur la recette particulière de Lille, Douai et Orchies. – Trois pièces concernant le différend au sujet dudit paiement entre l'université et Jehan Doulcet, receveur des « annotations » de Lille, Douai et Orchies	1584, 14 janvier		Copie français papier collationnée (26 avril 1697)
		D 394 / 646		Lille. – Engagement par Jean de Muelenare, fils de Louis, receveur des biens « annotés » à Courtrai, de verser 1775 florins pour la dotation de l'université.	1587, 13 janvier		Copie français papier (extraite du registre des mémoires commençant en 1568, coté 7, f. 210, v°) 12 avril 1697
<b><u>Introuvable.</u></b> <b><u>Erreur de cote ?</u></b>		D 4 (C4) / 223 <sup>2</sup>		Mandement du roi enjoignant de contraindre le receveur des Finances de poursuivre le paiement des 2000 livres pour la dot de l'université	1594, 1 <sup>er</sup> septembre		Original parchemin, sceau (fragment), simple queue cire rouge
		D 394 / 661		Bruxelles. – Lettres patentes de Philippe II d'Espagne ordonnant le paiement par les receveurs des confiscations à Lille, Douai, Tournai et Bouchain, de 600 livres pour chacun des trois premiers et de 300 livres pour le dernier, au titre de la pension annuelle de l'université ; missives de Philippe II au duc d'Albe (1568, 23 mai) et à Mansfeld (1593), concernant ladite pension. – Supplique de l'université au roi aux fins de charger Saint-Vaast, à la nomination d'un abbé, d'une pension de 4000 florins ; quittance de l'université et deux pièces touchant Saint-Amand (1587).	1595, 24 décembre		Quatre copies français papier, un original français papier (quittance), trois cachets disparus
<b><u>Introuvable.</u></b> <b><u>Erreur de cote ?</u></b>		D 4 (C4) / 224 <sup>3</sup>		Bruxelles. – Mandement ordonnant le paiement des 6000 livres de dot de l'université par les receveurs de Brabant, Limbourg, Faulquemont et des biens « annotés » (confisqués).	1596, 23 décembre		Copie français papier de 1597
		D 1 / CC2		Paiement des arrérages de la dot accordée par Sa Majesté.	1596		Copie papier et copie de

							copie
		D 394 / 645		Diverses copies servant à obtenir augmentation de la dot, en Espagne avec diverses copies de requêtes tant pour les nominations de conservateurs, juges que pour la juridiction.	XVI <sup>e</sup> siècle	XVII <sup>e</sup> siècle	14 pièces français et latin, papier
		D 394 / 642		Correspondance des archiducs avec l'université, les Etats d'Artois, le comte d'Annappes, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, le prince de Liège, gouverneur et capitaine général du comté d'Artois, au sujet des revendications de l'université tendant à porter sa dot de 4000 à 6000 florins	Après 7 avril 1604	20 novembre 1614	Trois originaux français, papier ; deux cachets papier sur cire rouge ; quatre copies français papier informes
		D 6 (C6) / 274		Mandement des Archiducs Albert et Isabelle accordant à l'Université de Douai une pension annuelle de 500 livres à prendre sur les domaines royaux de Douai et Orchies pour permettre à ladite université d'accroître sa dot, actuellement de 5500 florins par an, insuffisante pour le paiement des professeurs et officiers	1617, 15 février		Original français parchemin, fragment cire rouge double queue
		D 398 / 740		Bruxelles. – Lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle attribuant à l'université de Douai, au titre de sa dot, une pension annuelle de 500 livres de Flandre.	1617, 15 février		Copie français papier, collationnée
		D 394 / 659		Bruxelles. – Lettre de l'archiduc avisant de l'octroi à l'université de 500 florins sur son domaine à Douai et ses tractations de son agent à Rome	1617, 26 février		Copie collationnée français papier, d'une autre copie
		D 6 (C6) / 278		Douai. - Constitution d'une rente annuelle de 50 florins au principal de 1000 florins, par Messire François de Mérode, baron d'Oignies, gentilhomme de la bouche du roi, en faveur de la dot de l'université.	1634, 30 août		Original cahier, parchemin, français ; sceau papier sur double queue
		D 514 / 37 (Cum. 15750)		Lettres missives adressées à l'Intendant par le Conseil de l'université et Nicolas Bene[...] (traitement des professeurs, augmentation de la dot).	1679		

		D 3 bis / 11		Etat de l'emploi des deniers de l'université de Douai : paiement des professeurs et officiers ; autres charges de la dot.	XVII <sup>e</sup> siècle		Une pièce papier
	<b>Administration financière – Droits d'immatriculation (1623-1703)</b>	D 6 (C6) / 279	<b>1 D 46</b>	Bruxelles. – Permission donnée par Philippe IV d'Espagne de relever le tarif des droits d'immatriculation des étudiants à l'université	1623, 9 mai		Original français parchemin signé ; sceau papier plaqué
		D 6 (C6) / 276		Ordonnance de Philippe IV d'Espagne par laquelle tous les étudiants seront tenus de se faire immatriculer en l'université et y prêter serment sous peine d'amende dans les quinze jours de leur arrivée.	1628, 28 septembre		Original parchemin français ; sceau plaqué papier
		D 6 (C6) / 284		Bruxelles – Mandement de Philippe IV d'Espagne accordant à l'université de Douai l'autorisation d'augmenter les droits d'immatriculation des étudiants jusqu'à concurrence de ceux versés à Louvain.	1650, 8 novembre		Original français parchemin ; sceau sur double queue
		D 7 (C7) / 337		Bruxelles. – Lettres patentes de Philippe IV autorisant l'université de Douai à lever, au titre des droits d'immatriculation, durant 9 ans, trois florins sur les étudiants mineurs, 4 ½ florins sur les majeurs, six florins sur les nobles et les bénéfiques, les lettres patentes de 1650 étant restées sans effet.	1664, 11 octobre		Original français parchemin ; sceau cire rouge fragment sur double queue
		D 7 (C7) / 318		Versailles. – Lettres patentes de Louis XIV accordant à l'université de Douai l'autorisation de lever durant neuf années des droits d'immatriculation aux tarifs fixés par le roi d'Espagne le 11 novembre 1664, afin de remédier au déclin de ladite université depuis l'annexion de la ville et le non-paiement des pensions par les abbés de Saint-Vaast et Marchiennes.	1674, 8 juillet		Original français parchemin ; sceau cire blanche très mutilé, sur double queue
		D 7 (C7) 316		Versailles. – Lettres patentes de Louis XIV, autorisant l'université de Douai à percevoir durant neuf nouvelles années les droits d'immatriculation aux tarifs fixés par les lettres patentes du roi d'Espagne en date du 11 novembre 1664, déjà confirmées par celles de Louis XIV du 8 juillet 1674.	1686, 15 avril		Original français parchemin signé ; sceau sur double queue disparu
		D 7 (C7) / 323		Versailles. – Lettre d'octroi de Louis XIV accordant à l'université de Douai l'autorisation de lever des droits d'immatriculation durant neuf	1703, 18 novembre		Original français parchemin ;

				années aux tarifs fixés en 1664, 1674 et 1686.			sceau sur double queue disparu
	<b>Administration financière – Inscription en licence et examens ; amendes</b>	D 3 (C 3) / 118	<b>1 D 47</b>	Sommes dues pour les inscriptions en licence et aux examens et pour les amendes [selon le rang social et la richesse]	S. d. (XVI <sup>e</sup> s. ?)		Original latin papier, 2 pièces
	<b>Administration financière – Receveur général</b>	D 2bis (C2) / 29	<b>1 D 48</b>	Le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas de par deçà, décide que la dotation de l'université de Douai sera administrée par un receveur général qui rendra compte au recteur et à deux maîtres ainsi qu'au premier échevin et à une autre personne désignée par le magistrat.	1571, 18 mai		Original français parchemin signé
		D 5 (C5) / 232		Ordonnance du duc d'Albe instituant un receveur général et cinq proviseurs pour la dot de l'université de Douai.	1572, 18 mai		Original duplicatum français parchemin ; signature autographe
		C 6 / 3		Marie Hamel se porte caution de Maître Mathieu Cordouan, receveur de la dot de l'université.	1618, 21 février		Un parchemin ; sceaux des échevins abîmés
		D 1 / CC 21		Commission de receveur délivrée à François-Joseph-Amédée Galliant de la Suse.	1764, 22 novembre		
		D 1 / CC 21		Lettre de Denis de Riaccourt pour obtenir la charge de receveur	1765		
		D 1 / CC 21		Nomination et survivance de Mathias-Nicolas Lancry et caution pour son fils le receveur Jean-Baptiste-Joseph Lancry de la Loyelle	1736	1764	
		D 1 / CC 21		Correspondance entre le duc de Choiseul et Monsieur Dehault, député de l'université à propos de la commission de receveur de l'université	1765		
		D 1 / CC 21		Receveur des fondations – Cautionnement de Jean Marteau, correspondance de Jean Marteau, vacance par suite de sa mort et succession (M. Lefebvre, successeur).	1764	1790	
		D 396 / 8		Note de Jean Marteau, receveur général de l'université, concernant les incidences sur sa comptabilité de celle de son prédécesseur, le	1766, 18 décembre		Une pièce

				sieur de La Loyelle.			
	<b>Administration financière – Comptes des receveurs généraux</b>	D 1 / CC 21	<b>1 D 49</b>	Reddition des comptes sur le sieur Lancry de La Loyelle : état de la recette générale des fondations de l'université de Douai et correspondance de Lancry, Marteau et du sieur Marteau	1764	1786	
	<b>Administration financière – Emprunt à divers établissements universitaires (1757-1768)</b>	D 1 / CC 22	<b>1 D 50</b>	Emprunt de 60000 livres par l'abbaye du Mont-Saint-Eloi pour la reconstruction de l'église : extrait des registres du Parlement, copies d'actes notariés d'achat de rente par les religieuses de l'hôpital Saint-Jean de Cambrai, pour la fondation de Geertman de l'université de Douai, du séminaire des Six-Prêtres dite du Soleil, par Nicolas Bayard, marchand de charbons demeurant à Arras, par les administrateurs des communs pauvres de Coutiches, par les administrateurs de la fondation royale au séminaire du Roy, pour le chapitre de Saint-Amé, par la fondation du Séminaire de la Motte.	1757	1768	26 pièces, papier
	<b>Administration financière – Comptes – Registres de l'université</b>	D 414 / 918	<b>1 D 51</b>	1735, 28 mai, Versailles – 20 juin, Lille – Arrêt du Conseil d'Etat commettant le sieur Bidé de la Grandville, intendant, à se faire représenter les comptes de l'université et des facultés et collèges, à les visiter, et ordre de l'Intendant à l'université d'enregistrer l'arrêt.	1735		Copie français papier, impr. C.m. Crame, imprimeur ordinaire du roi
<b><u>Recoté en 3 D 364</u></b>		Reg. 14	<b>1 D 52</b>	Compte de la seigneurie de la Vasserie en Duisant. – Recette de l'université (ou du grand collège ?).	1765		Un registre 117 fol.
<b><u>Recoté en 3 D 365</u></b>		Reg. 15	<b>1 D 53</b>	Compte de la seigneurie de la Vasserie en Duisant. – Recette de l'université (ou du collège).	1767		Un registre 144 fol.
	<b>Administration financière – Comptabilité (divers)</b>	D 641 / 47	<b>1 D 54</b>	Reçu pour trois années de cours de rente due à Gosson.	1778, 15 juin		Une pièce papier
	<b>Administration financière – Dépenses – Traitement des professeurs</b>	C 4 / 2	<b>1 D 55</b>	Procès entre l'université de Douai et Jean Doulcet, receveur des annotations du quartier de Lille pour non-paiement par ce dernier de 1040 florins sur les 4000 à verser pour les gages des professeurs.	1592	1593	Trois pièces français papier
		D 2 C2 / 12		Extraits du registre aux résolutions de l'université de Douai – Gages des professeurs (contribution de Saint-Bertin).	1679		

		D 1 C1 / 5		Etat des droits à payer pour les grades de bachelier, licencié, docteur. – Déclaration des honoraires assignés aux professeurs royaux.	XVII <sup>e</sup> siècle		Deux pièces papier
	<b>Impositions de l'université – Impôts sur le vin et la bière</b>	D 415 / 945	<b>1 D 56</b>	Bruxelles. - Lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle autorisant les échevins de Douai à lever un impôt de 25 patars au lot de brandevin afin de réparer les fortifications ou d'en construire de nouvelles.	1612, 11 avril		Copie français papier, inf.
		D 415 / 12		Procès entre l'université et les échevins de Douai au sujet du paiement d'un impôt sur les vins et bières débités par les caves de ladite université	1614	1615	Neuf pièces
		D 6 (C6) / 298		Douai. – Transaction entre les échevins et l'université de Douai à propos des impôts dus par l'université sur le vin et la bière au titre de l'aide au prince ainsi que de ceux dont l'université se prétend exempté pour les fortifications.	1623, 23 août		Original parchemin, français ; sceau papier sur double queue, parchemin
	<b>Imposition de l'université – Conflits avec le magistrat</b>	D 398 / 727	<b>1 D 57</b>	Douai. – Extrait des statuts de l'université de Louvain (en 1617), présenté au Conseil privé par l'échevinage de Douai dans le but de prouver que l'exemption des trois patars sur l'impôt de quinze n'est pas le fait de tous les suppôts de l'université. Pièce jointe : note sur la réponse de l'échevinage à la prétention de l'université (français papier).	1624, 3 juillet		Copie français et latin papier non collationnée
		C 3 / 7		Pièces du procès entre l'université et l'échevinage au sujet des impôts à lever pour soigner les pestiférés de la ville.	Après 1648		Liasse copie français papier
		C 3 / 11		Déclaration des impôts auxquels le magistrat maintient que l'université est tenue, malgré le décret du 18 février.	1661, 8 avril		Copie français papier
		D 3 (C3) / 156 <sup>1-4</sup>		Lettre de Jean Le Maire pour défendre les exemptions financières de l'université contre l'échevinage, déclarant que celui-ci doit déduire les impôts levés des dettes de l'université, et mémoire de Jean Le Maire.	1662, 28 janvier		Deux originaux et deux copies français papier
		D 3 bis / 12		Paiement de la maltôte. Différend entre l'université et la ville de Douai.	XVII <sup>e</sup> siècle		Une pièce papier français
		D 2bis (C2) / 39		Commission donnée par les recteurs et Conseil de l'université de Douai à Jean-François Malpaix, chanoine de Saint-Amé, pour présenter au roi une requête au sujet de l'impôt sur la bière auquel	1702, 23 janvier		Original français papier signé du secrétaire

				prétend l'échevinage de Douai.			; cachet cire rouge
	<b>Imposition de l'université – Impôts divers (Capitation, bois et charbon)</b>	D 510* / 27	<b>1 D 58</b>	Etat de la capitation des nobles de la ville de Douai et des professeurs et officiers de l'université de Douai.	1723		
		D 404 / 10		Exemption des droits dus sur les bois et charbons (extrait du cahier d'adjudication des fermes).	1742	1743	
	<b>Imposition de l'université – Impôt sur le grain braisé</b>	D 415 / 26	<b>1 D 59</b>	Procès entre l'université et les fermiers des impôts sur les grains au sujet du droit de "grain braisé".	Vers 1662		Une pièce
		D 415 / 946		Bruxelles. - Lettres patentes de Philippe IV autorisant l'échevinage de Douai à lever un impôt de six patars par rasière de grain braisé pour l'entretien des garnisons.	1662, 13 janvier		Copie français papier inf.
		D 1 / CC 8		Ordre du roi aux échevins d'exempter les dix-sept professeurs royaux de l'impôt du grain.	1665, 23 mai		Copie papier
		D 7 (C7) / 330		Bruxelles. – Sentence royale à titre provisoire intervenue dans le conflit entre l'université et l'échevinage de la ville de Douai sur l'exemption de l'impôt du grain "braisé" en faveur des dix-sept professeurs royaux.	D 7 (C7) / 330		Original français parchemin signé
		D 7 (C7) / 317		Bruxelles. – Mandement de Philippe IV d'Espagne enjoignant de contraindre l'échevinage de Douai à se conformer à la sentence du Conseil du 23 mai relative à l'exemption partielle de l'impôt du grain braisé en faveur des dix-sept professeurs royaux de l'université.	1665, 13 août		Original français parchemin signé ; sceau sur simple queue disparu
		D 2 (C 2) / 11 et D 3 (C 3) / 126		Avis donné par le Jean Le Maire, docteur en droit, touchant l'impôt de 15 patards à la rasière de grain braisé "mis sur ceux de l'université, des chapitres Saint-Amé et Saint-Pierre...", par lequel se montre que les religieux des ordres mendiants ne sont point compris audit impôt".	1668, 21 avril		Trois exemplaires imprimés, 18 pages
		D 415 / 943		Douai. - Opposition formulée par le Conseil de l'université, les chapitres de Saint-Amé et Saint-Pierre, Louis Le Quint, ministre du couvent de la Sainte-Trinité, à l'adjudication de la ferme de neuf patards à la rasière de grain braisé en vertu de leur exemption.	1699, 18 juillet		Original français papier signé

		Cum Loos 159 / 8		Requête des recteurs, conseil et suppôts de l'université adressée au roi pour protester contre la tentative des magistrats de Douai de les soumettre malgré leurs privilèges à l'impôt sur les grains braisés.	1702		Une pièce papier inf.
	<b>Impositions – Logement des soldats</b>	D 406 / 10	<b>1 D 60</b>	Missives de Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche au Magistrat de Douai dans un procès entre le Magistrat et l'université au sujet du logement des soldats.	1654, 5 juin		Deux pièces
		D 7 (C7) / 344		Bruxelles. – Ordonnance de Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, prescrivant l'application des décrets de 1640 et 1646 relatifs à la quote du 1/25 <sup>e</sup> dû par l'université de Douai pour le logement de la garnison, interdisant l'intervention du magistrat et recommandant l'évacuation rapide des séminaires et collèges par les soldats.	1654, 15 juin		Original français papier signé autographe
		D 7 (C7) / 336		Bruxelles. – Ordonnance royale concernant l'obligation du logement des militaires par les membres de l'université de Douai.	1655, 1 <sup>er</sup> juin		
		C 3 / 10		Mémoire présenté par un député de l'université de Douai au conseiller De Steenhuys pour satisfaire à l'ordonnance royale portant sur les exemptions d'impôt et de logement de militaires dont jouissent les étudiants.	Après 1660		Deux pièces, copie, français, papier
		D 398 / 16		Requêtes au roi et extrait de placet concernant les prétentions de l'université de Douai à l'exemption des impôts nouveaux du logement des gens de guerre et à la nomination aux bénéfices des territoires conquis.	1667	1672	Trois pièces
		D 398 / 14		Correspondance concernant la prétention de l'université de Douai à l'exemption des impôts nouveaux dus à la guerre.	Vers 1682		Trois pièces
		VIII B I / 28822		Requête des trois collèges du Roi, de Saint-Vaast et d'Anchin à l'intendant de Flandre demandant que soit appliquée l'exemption du logement des gens de guerre en vertu d'un arrêt de 1641. A la suite, réponse favorable de l'intendant sauf « dans les besoins pressans »	1708, s. d. et 18 octobre		Copie collationnée le 6 novembre 1708
F)	<b>Bourses et Fondations pieuses – Fondations diverses</b>	D 5 (C5) / 237	<b>1 D 61</b>	Douai. – Transport par Yolande de Lallaing en faveur de l'université de Douai et des collèges du roi et de Marchiennes, pour y assurer un enseignement gratuit, de la moitié d'une rente de 100 florins, qu'elle détenait sur Sainte-Rictrude de	1576, 24 novembre		Original français ; Parchemin sceau cire brune sur

				Marchiennes ou, à défaut, en faveur de la maison des orphelins récemment érigée au lieu-dit "La Vieille Tour".			double queue
		D 513 / 18 (Cum. 7991)		Etat des fondations de bourses affectées aux collèges d'Anchin et de Marchiennes.	XVII <sup>e</sup> siècle		
		D 586 / 17		Fondation de bourses en l'université par Morant le Conte, docteur et professeur en médecine.	1613		Copie du testament (avec divers brouillons au dos)
		Cum Loos 156 / 1		Fondation de bourses par François Cambier ; procès.	1623-1624	1677	Deux pièces papier
		D 513 / 7 (Cum. 12575)		Echevinage de Montauban. – Constitution de rente par Antoine Vaillant et Madeleine Le Roy, sa femme, au profit des bourses fondées par feu François Cambier.	1627, 2 - 5 juillet		Trois pièces parchemin
		D 10 (C10) / 462		Bruxelles. – Extrait du testament de Henry de Bronchorst, châtelain de Vilvoorde [sept bourses, pour les sept lignages de Bruxelles, pour étudier à l'université de Douai la rhétorique ou la philosophie].	1629, 20 juin		Copie extrait, certifié conforme, français, papier
		D 2 / C2 / 7		Procès entre Abraham du Rosin, fils et procureur d'Amande Descoult, demeurant à La Haye, et les proviseurs de la fondation des bourses faites par Me Georges de Linsel assises sur le fief de la Rosière, sis à Brillon, après vente indue.	1649, 25 juin		Copie cahier, papier français, 18 folios
		D 514 / 13 (Cum. 15587)		Fondation Le Gentil. Titre de trois coupes de terres à Bugnicourt : récépissé de dénombrement rendu par Jacques de La Croix, receveur de la fondation (cachet du bailliage de la Commanderie de Haut Avesnes) ; saisine de la terre par ce dernier et état des frais et quittance de la vente (signature du greffier de Bugnicourt).	1668	1689	Une pièce parchemin, deux pièces papier
		D 514 / 14 (Cum. 15587)		Lettres patentes autorisant les administrateurs de la fondation de Maude à emprunter la somme de 2673 florins, 18 patars, 6 deniers représentant la moitié de la taxe d'amortissement à laquelle sont imposés les biens de ladite fondation.	1682		
		Cum 14065 / 2		Salaire dû à Claude Bris, huissier de la Gouvernance de Douai et Orchies, pour avoir, à la requête des proviseurs des fondations pieuses de l'université de Douai, procédé aux devoirs de saisie "entre les mains de Jean-Baptiste Dujardin,	1699		Une pièce papier

				censier de la cense de la Blanche Porte à Guignies", des deniers or et argent qu'il doit au sieur Jean, vicomte de Berghes, chevalier de Nomain et à Damoiselle Isabelle de Berghes, sa sœur, pour les rendages et cense de terre qu'il occupe (M. Vannoeye, receveur des fondations pieuses).			
		D 514 / 15 (Cum. 15587)		Bourses, droit de collation. – Quaeritur sur le droit de collation des femmes	1702		
		Cum Loos 149 / 3b		Administration de la fondation de damoiselle Florence Blondel (1678-1703). – Compte-rendu présenté par Henri de Cherf, prévôt de la collégiale Saint-Pierre, chancelier de l'université, président du séminaire de la Torre.	1705		Un cahier, papier, 24 folios ; plus trois pièces
		D 415 / 953		Douai. – Extrait des délibérations du Conseil de l'université relatif à la réservation, sur ordre de l'intendant, des bourses de l'université aux sujets du roi.	1734, 15 mai		Copie, français, papier collationnée, 1740
		D 514 / 29 (Cum. 13049)		Collation des bourses de la fondation de M <sup>e</sup> Pierre du Chambge, chanoine de Tournai.	1740		Une pièce
		D 385 / 504		Douai. – Demande d'enregistrement par les administrateurs de la fondation Desgardins de l'acte de constitution du 19 décembre 1765 par Charles-Alexandre de Calonne d'une rente de vingt et un florins au principal de 600. – Pièce jointe : demande d'enregistrement de l'acte de remboursement (1786, 26 juin, copie) ; acte de remboursement (copie) ; deux quittances des droits d'amortissement (1767-1768).	1766, 19 février		Copie français papier
		D 3 (C3) / 130		Etat pour servir à la liquidation des droits d'amortissement dus à Monsieur de La Chapelle, fermier des dits droits à raison des biens vendus par différentes fondations de l'université de Douai.	1771		Deux tableaux. Original papier
		D 3 (C3) / 141 <sup>1-4</sup>		Louis-Joseph Vanderberghe, praticien, demeurant à Douai, demande à bénéficier de l'arrêt du Conseil d'Etat concernant les droits d'amortissement (1681, 1 <sup>er</sup> février) et à ce qui soient enregistrées les quittances pour le remboursement de la rente créée au profit des fondations Colveneere et Pallant ; et trois quittances des droits dus pour les rentes constituées par la communauté d'Estrées ou le	1777, 13 janvier		Copie et trois originaux

				prince de Berghes (1759 et 1779).			
		D 514 / 4 (Cum. 15750)		Quittances de la bourse de la fondation Beugnies payée au sieur Gillard.	1790	1791	Trois pièces
		D 514 / 7 (Cum. 15750)		Pièces de dépenses pour les bourses. – Fondation Hannel.	1790	1791	
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Registres de recettes et dépenses</b>	VIII B II / 1288	<b>1 D 62</b>	Registre des recettes et dépenses du Collège du Roi, des fondations de Rithove, Smidt, Blondel, Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hannel, Rubus, Lelong, Cambier, Beugnies, Mireus, Guilbaut, Linselles, Pallant, Bardeloos, Saint-Laurent, Costerius, Merveille, Heren, du Séminaire des Six-Prêtres (dit du Soleil)	1728	1765	
		VIII B II / 1368	<b>1 D 63</b>	Registre des revenus et dépenses du séminaire d'Hennin et de l'Hôtel des Nobles, du collège de Lamotte et des fondations de Mauville et Descarpenteries.	1762	1765	
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Blondel</b>	D 155 bis / 1-7	<b>1 D 64</b>	Fondation Blondel. – Compte de Jean Marteau : 1768-1769, 1773-1774, 1775-1776, 1777-1780, 1780-1781, 1781-1783, 1783-1784.	1768	1784	Sept cahiers
		Reg. 122	<b>1 D 65</b>	Fondation Blondel. – Compte de Joseph Cloteau.	1787	1790	Un registre
		Reg. 133 et 134	<b>1 D 66 et 67</b>	Fondation Blondel. – Compte de Michel Lefebvre.	1790	1791	Double
		Reg. 142	<b>1 D 68</b>	Fondation Blondel. – Compte de Mathieu-Constant Lefebvre.	1791	1792	Un registre
		D 155 bis / 8	<b>1 D 69</b>	Fondation Blondel. - Compte de Mathieu-Constant Lefebvre (double du précédent).			Un registre
		D 151	<b>1 D 70</b>	Fondation Blondel. - Compte de Mathieu-Constant Lefebvre.	1792	1794	Un registre
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Danel</b>	VIII B II / 1295	<b>1 D 71</b>	Fondation Danel – Comptes (incomplets)	1617	1681	Une liasse
		VIII B II / 1296	<b>1 D 72</b>	Fondation Danel – Compte	1700	1704	Un registre
		D 155 ter	<b>1 D 73</b>	Fondation Danel – Compte de Jeanne de la Croix, veuve de Jacques Dubiez, receveur.	1728	1731	
		VIII B II / 1297	<b>1 D 74</b>	Fondation Danel – Comptes (incomplets)	1769	1791	Six cahiers
		Reg. 121	<b>1 D 75</b>	Fondation Danel – Compte de Joseph Cloteau	1787	1790	

				pour la veuve de Jean Marteau.			
		Reg. 129	<b>1 D 76</b>	Fondation Danel - Compte de Mathieu-Constant Lefebvre.	1790	1791	
		Reg. 130	<b>1 D 77</b>	Fondation Danel - Compte de Mathieu-Constant Lefebvre (double du précédent).	1790	1791	
		Reg. 141	<b>1 D 78</b>	Fondation Danel - Compte de Mathieu-Constant Lefebvre.	1791	1792	
		Reg. 149	<b>1 D 79</b>	Fondation Danel - Compte de Mathieu-Constant Lefebvre.	1792	1794	
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Gazet</b>	VIII B II / 1341	<b>1 D 80</b>	Compte des fondations Tramecourt et Hamel.	1740	1741	
		VIII B II / 1298	<b>1 D 81</b>	Compte des fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.	1743	1745	
		VIII B II / 1299	<b>1 D 82</b>	Compte des fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.	1745	1746	
		VIII B II / 1300	<b>1 D 83</b>	Compte des fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.	1746	1748	
		VIII B II / 1301	<b>1 D 84</b>	Compte des fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.	1752	1753	
		VIII B II / 1302	<b>1 D 85</b>	Compte des fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.	1753	1756	
		VIII B II / 1303	<b>1 D 86</b>	Compte des fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.	1753	1756	
		VIII B II / 1304	<b>1 D 87</b>	Compte des fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.	1756	1759	
		VIII B II / 1305	<b>1 D 88</b>	Compte des fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.	1759	1762	
		VIII B II / 1306	<b>1 D 89</b>	Compte des fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.	1762	1764	
		VIII B II / 1307	<b>1 D 90</b>	Compte des fondations Gazet, Gosson, Taisne,	1764	1767	

				Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.			
		VIII B II / 1308	<b>1 D 91</b>	Compte des fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.	1769	1770	
		VIII B II / 1309	<b>1 D 92</b>	Compte des fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.	1772	1773	
		VIII B II / 1310	<b>1 D 93</b>	Compte des fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.	1774	1775	
		VIII B II / 1311	<b>1 D 94</b>	Compte des fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.	1777	1780	
		VIII B II / 1312	<b>1 D 95</b>	Compte des fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.	1781	1783	
		VIII B II / 1313	<b>1 D 96</b>	Compte des fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.	1783	1784	
		Reg. 115	<b>1 D 97</b>	Fondation Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies. – Compte de Jean Marteau	1784	1787	
		Reg. 124	<b>1 D 98</b>	Compte de Jean Cloteau pour les fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies ; avec liasse de quittances.	1787	1790	
		Reg. 127	<b>1 D 99</b>	Compte de Mathieu-Constant Lefebvre pour les fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.	1790	1791	
		Reg. 128	<b>1 D 100</b>	Compte de Mathieu-Constant Lefebvre pour les fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies ; double du précédent, avec quelques factures.	1790	1791	
		VIII B II / 1314	<b>1 D 101</b>	Compte des fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies.	1791	1792	
		Reg. 145	<b>1 D 102</b>	Compte de Mathieu-Constant Lefebvre pour les fondations Gazet, Gosson, Taisne, Tramecourt, Hammel, Rubus, Lelong, Cambier et Beugnies. (double du précédent)	1791	1792	
	<b>Bourses et fondations</b>	Reg. 64 <sup>6</sup> / 1-5	<b>1 D 103</b>	Fondation Gruson. – Compte de Jean Marteau 1772-1773, 1773-1774, 1774-1775, 1775-1777. –	1772	1792	Cinq cahiers

	<b>pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Gruson</b>			Compte de Mathieu-Constant Lefebvre 1791-1792			
		Reg. 135	<b>1 D 104</b>	Fondation Gruson. – Compte de Mathieu-Constant Lefebvre.	1790	1791	
		Reg. 136	<b>1 D 105</b>	Fondation Gruson. – Compte de Mathieu-Constant Lefebvre (double).	1790	1791	
		Reg. 146	<b>1 D 106</b>	Fondation Gruson. – Compte de Mathieu-Constant Lefebvre (double)	1791	1792	
		Reg. 153	<b>1 D 107</b>	Fondation Gruson. – Compte de Mathieu-Constant Lefebvre.	1792	1794	
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Mireus et autres</b>	VIII B II / 1317 et VIII B II / 1318 (partie, jusqu'à 1654)	<b>1 D 108</b>	Comptes de la fondation Linselles (et Bardeloos)	1603	1654	43 cahiers
		VIII B II / 1318 (partie, 1655- 1755)	<b>1 D 109</b> (1655- 1755)	Comptes de la fondation Linselles	1655	1755	57 cahiers
		VIII B II / 1294	<b>1 D 110</b>	Comptes de la fondation Cuillebout	1617	1729	Une liasse
		VIII B II / 1379	<b>1 D 111</b>	Comptes de la fondation Heren (ou des sans-nom) 1623-1652, 1698-1743, 1791-1792			
		VIII B II / 1387	<b>1 D 112</b>	Comptes de la fondation Costerius, XVIIe-XVIIIe s.			
		VIII B II / 1315	<b>1 D 113</b>	Comptes de la fondation Mireus, 1621-1650 ; 1665.			31 cahiers
		VIII B II / 1316	<b>1 D 114</b>	Comptes de la fondation Mireus, 1667, 1682-83, 1687-89, 1696-1736			36 cahiers
		VIII B II / 1319	<b>1 D 115</b>	Comptes des fondations Mireus, « Cuilbout », Linselles, Pallant, « Bardelois », Saint-Laurent, Costerius, Merveille et Heren.	1737	1740	
		VIII B II / 1320	<b>1 D 116</b>	Id.	1740	1742	
		VIII B II / 1321	<b>1 D 117</b>	Id.	1742	1743	
		VIII B II / 1287	<b>1 D 118</b>	Id.	1743, oct.	1745, oct.	
		VIII B II / 1322	<b>1 D 119</b>	Id.	1745	1746	
		VIII B II / 1323	<b>1 D 120</b>	Id.	1746	1748	
		VIII B II / 1324	<b>1 D 121</b>	Id.	1748	1749	
		VIII B II / 1325	<b>1 D 122</b>	Id.	1752	1755	
		VIII B II / 1326	<b>1 D 123</b>	Id.	1756	1762	

		VIII B II / 1327	<b>1 D 124</b>	Id.	1762	1764	
		VIII B II / 1328	<b>1 D 125</b>	Id.	1764	1767	
		VIII B II / 1329	<b>1 D 126</b>	Id.	1768	1769	
		VIII B II / 1330	<b>1 D 127</b>	Id.	1769	1770	
		VIII B II / 1331	<b>1 D 128</b>	Id.	1771	1772	
		VIII B II / 1332	<b>1 D 129</b>	Id.	1774	1775	
		VIII B II / 1333	<b>1 D 130</b>		1777	1780	
		VIII B II / 1334	<b>1 D 131</b>		1780	1781	
		VIII B II / 1335	<b>1 D 132</b>		1781	1783	
		Reg. 114	<b>1 D 133</b>	Fondation Mireus. – Compte de Jean Marteau pour les fondations Mireus, « Cuilbout », Linsel, Pallant, Bardeloos, Saint Laurent, Cousterius, Merveille et Herent.	1784	1787	
		Reg. 117	<b>1 D 134</b>	Id.	1787	1790	
		Reg. 125	<b>1 D 135</b>	Fondation Mireus. – Compte de Mathieu-Constant Lefebvre.	1790	1791	
		Reg. 126	<b>1 D 136</b>	Fondation Mireus. – Compte de Mathieu-Constant Lefebvre (double).	1790	1791	
		Reg. 144	<b>1 D 137</b>	Fondation Mireus. – Compte de Mathieu-Constant Lefebvre.	1791	1792	
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Maurant Le Comte</b>	Reg. 116	<b>1 D 138</b>	Fondation Maurant Le Comte. – Compte de Jean Marteau.	1786	1787	
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Rithoves</b>	VIII B II / 1338	<b>1 D 139</b>	Fondation Rithoves. - Compte	1774	1775	
		VIII B II / 1339	<b>1 D 140</b>	Fondation Rithoves. - Compte	1784	1787	
		Reg. 120	<b>1 D 141</b>	Fondation Rithoves. - Compte de Jean Marteau.	1787	1790	
		Reg. 131	<b>1 D 142</b>	Fondation Rithoves. - Compte de Mathieu-Constant Lefebvre.	1790	1791	
		Reg. 132	<b>1 D 143</b>	Fondation Rithoves. - Compte de Mathieu-Constant Lefebvre (double).	1790	1791	
		Reg. 143	<b>1 D 144</b>	Fondation Rithoves. - Compte de Mathieu-Constant Lefebvre.	1791	1792	
		Reg. 150	<b>1 D 145</b>	Fondation Rithoves. - Compte de Mathieu-	1792	1794	

				Constant Lefebvre.			
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation des Six Prêtres</b>	Reg. 123	<b>1 D 146</b>	Fondation des Six Prêtres. – Compte de Jean Cloteau.	1787	1790	
		Reg. 139	<b>1 D 147</b>	Fondation des six Prêtres. – Compte de Mathieu-Constant Lefebvre.	1790	1791	
		Reg. 140	<b>1 D 148</b>	Fondation des Six Prêtres. – Compte de Mathieu-Constant Lefebvre (double).	1790	1791	
		Reg. 148	<b>1 D 149</b>	Fondation des Six Prêtres. – Compte de Mathieu-Constant Lefebvre.	1791	1792	
		Reg. 154	<b>1 D 150</b>	Fondation des Six Prêtres. – Compte de Mathieu-Constant Lefebvre.	1792	1794	
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Smith</b>	Reg. 64 <sup>4</sup> / 5 à 19	<b>1 D 151</b>	Fondation Smidt. - Comptes de Jean Marteau, 1764-84 et 1791-92			15 cahiers
		Reg. 137	<b>1 D 152</b>	Fondation Smith. - Compte de Mathieu-Constant Lefebvre.	1790	1791	
		Reg. 138	<b>1 D 153</b>	Fondation Smith. - Compte de Mathieu-Constant Lefebvre (double)	1790	1791	
		Reg. 147	<b>1 D 154</b>	Fondation Smith. - Compte de Mathieu-Constant Lefebvre (double).	1791	1792	
		Reg. 152 (ou D 152)	<b>1 D 155</b>	Fondation Smith. - Compte de Mathieu-Constant Lefebvre.	1792	1794	
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Colveneere</b>	C 9 / 5	<b>1 D 156</b>	Achats de terres à Bouvignies par Maître Georges Colveneere, président du séminaire de Hennin, puis par la fondation Colveneere.	1627	1677	Quarante-sept pièces
		D 432 ; B / 7	<b>1 D 157</b>	Testament de Georges Colveneere et codicille.	1647	1648	Copie cinq pièces
		D 432 ; B / 6		Quittance des droits pour les biens de Bouvignies, Marchiennes, Beuvry et Orchies.	1681		Une pièce
		D 432 ; B / 5		Fondation Colveneere – Bouvignies. – Echange entre la fondation Colveneere et le marquis de	1758	1789	Neuf pièces

				Nédonchel de terres à Bouvignies (avec plans).			
		D 513 / 16 (Cum. 4180)		Quittance des droits d'amortissement pour une rente constituée en 1765 au profit de la fondation Colveneere par M. de Calonne fils, maître des requêtes.	1768		Parchemin imprimé
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Colveneere et de Couverden</b>	D 513 / 5 (Cum. 12575)	<b>1 D 158</b>	Adjudication par la ville de Douai aux fondations Van Couverden et Colveneere de la maison des Six Hommes ou des Œuvres, rue de Brequin <sup>(1)</sup> . (1) Il s'agit peut-être aussi du séminaire de la Foi (cf. 9 D 85)	1688, 5 décembre		
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Van Couverden</b>	D 432 ; B / 2	<b>1 D 159</b>	Fondation Van Couverden. – Biens à Gavrelle (9 coupes) et Montauban (cense de l'Abbiette) : vente par Pierre Belin, Mathurin Derets ; partage entre Mathurin, Pierre et Nicolas Deretz ; testament de Nicolas Deretz. - 1605, 1638, 1642, 1643	1605	1643	Huit pièces
		D 432 ; B / 4		Vente par Denis Le Josne, bourgeois, charpentier à Douai, à Th. Van Couverden d'une rente sur des terres à Flers.	1632, 26 août		Une pièce
		C 9 / 8		Adhèriment d'une maison et cense dite "l'Abbiette" à Montauban, en faveur de Maître Van Couverden	1643		
		D 411 / 7		Inventaire des biens meubles et titres de la maison mortuaire de Th. Van Couverden, chancelier de l'université et président du collège de la Motte ; compte de la vente des meubles et de celle de la bibliothèque.	1657	1660	Cinq cahiers
		D 432 ; B 1		Fondation Van Couverden, Lambres – Baux de huit et sept rasières (Jehan Ficheux, J.D. Prestre, Jean-François Delecourt, François Chérié).	1687	1780	Neuf pièces dont un parchemin
		C 9 / 9		Bail de terres à Montauban octroyé par la fondation Van Couverden.	1691	1693	Deux pièces
		D 513 / 14 (Cum. 8934)		Bail par les proviseurs de la fondation au profit d'Anne-Marguerite Wiart, veuve d'Antoine Martelois, censière à Eterpigny, de huit rasières, une coupe à Eterpigny.	1748		Une pièce
		C 9 / 11		Quittance d'amortissement pour la fondation Van Couverden	1751	1753	Deux papiers, parchemin

	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Van Couverden et Nibelen</b>	D 432 ; B / 3	<b>1 D 160</b>	Fondation Van Couverden, Nibelen. Biens à Méricourt : baux, paiement des droits (Antoine le Doux, censier).	1719 1735	1719 1772	Huit pièces
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Danel</b>	D 513 / 13 (Cum. 8727)	<b>1 D 161</b>	Saisie à la demande des proviseurs de la fondation Danel, des terres, manoirs et avestures de Catherine Bourgois, veuve Urbain Deparis, demeurant à Esquerchin	1697		35 pièces
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Descarpenteries</b>	C 3 / 27	<b>1 D 162</b>	Mémoire faisant état des contestations entre les Jésuites et l'université sur le projet de cette dernière de créer un deuxième collège d'humanités dans le cadre du collège du roi, conformément au testament du sieur Descarpenteries.	1774, 17 novembre		
		C 3 / 28		Contestation entre l'université et l'hôpital général à propos du legs du sieur Descarpenteries	1775	1780	
		D 514 / 31 (Cum.15750)		Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que les rentes léguées par le chanoine Jean-Baptiste Descarpenteries, professeur de langue hébraïque, seront destinées non point à la fondation d'un second collège d'humanités mais à l'hôpital général de Douai.	1779		Cahier parchemin
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Gruson</b>	Cum Loos 159 / 9	<b>1 D 163</b>	Fondation Gruson. – Bourses.	1788	1790	Quatre pièces papier
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Miraeus</b>	D 514 / 41 (Cum. 18251)	<b>1 D 164</b>	Déclaration par Hugues le Serre de la généalogie du fils de Pierre Tieullier, orfèvre cambrésien, pour avoir droit à une bourse (fondée par leur ancêtre Miraeus).	1672, 25 juillet		
		D 513 / 17 (Cum.		Les proviseurs de la fondation Miraeus appellent	1765		

		4866)		d'une sentence rendue par la Gouvernance de Douai en faveur d'Anne-Marguerite Lacqueman, veuve David Doicy, Marie-Jeanne et Marie-Angélique Hornez, demeurant à Douai.			
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Jean Palan</b>	D 527 / 11, VIII B II / 1336, Cum Loos 159 / 5, Cum Loos 152 / 8	<b>1 D 165</b> (1604-1630), <b>1 D 166</b> (1631-1732)	Fondation Jean Palan, professeur de langue hébraïque à l'université. Comptes : 1603-1604, 1613-1614, 1614-1615, 1615-1616, 1616-1617, 1618-1619, 1620-1621, 1621-1622, 1622-1623, 1623-1624, mars-nov. 1624, 1628-1629, 1629-1630, 1631-1632, 1632-1633, 1633-1634, 1634-1635, 1635-1636, 1636-1637, 1637-1638, 1638-1639, 1640-1641, 1641-1642, 1643-1644, 1645-1646 (2 ex.), 1646-1647, 1647-1648, 1648-1649, 1655-1656 (3 ex.), 1731-1732.	1603	1732	
		D 527 / 12	<b>1 D 167</b>	Fondation Pallant en l'université. – Baux de terres à Epinoy (à côté d'Oisy-le-Verger) et à Beaumont.	1756	1776	Deux pièces papier
	<b>Bourses et fondations pieuses – Registres de comptabilité – Fondation Rithoves</b>	D 2 (C2) / 16	<b>1 D 168</b>	Fondation Rithoves : liste de rentes.	XVII <sup>e</sup> siècle		Original français papier
		D 514 / 25 (Cum. 12758)		Rente constituée par le corps des savetiers de Douai au profit de la fondation de Rithoves.	1759		
		VIII B II / 1388	<b>1 D 169</b>	Fondations Linselles, Bossemius, Geertman et Amand. Baux.	1644 ; 1716 ; 1733	1791	Une liasse
	<b>Bourses et fondations pieuses- Fondation Rubus</b>	D 385 / 516	<b>1 D 170</b>	Testament de Jean Rubus, prêtre, prévôt de Saint-Pierre de Douai, docteur et professeur de théologie à l'Université, par lequel il affecte le reste de ses maisons à la création d'un collège ès Arts.	1595, septembre		Minute français papier
		D 385 / 515		Extrait du testament de Jean Rubus [fondation d'un collège des Arts]. – Mémoire des bourses de la fondation (1614-1627).	1595, 20 septembre	1627	Cop. fr. lat. pap.
G)	<b>Biens immeubles de l'Université</b>	D 3 (C3) / 140	<b>1 D 171</b>	Achat par l'université de Douai, en faveur de ses fondations, d'une cense à Hollebeke, seigneurie de Waelscappel, appartenant aux héritiers de Rogier Clarebout, et pièces concernant les hypothèques grevant cette terre.	1699, juillet	1699, août	Onze pièces ; original français papier
		D 415 / 952		Douai. – Sommation du conseil de l'université aux président et officiers des traites et finances de Douai de produire une ordonnance royale ou	1711, 21 février		Original ; français papier signé

				commission les autorisant à obliger séminaires et fondations de mainmorte à produire les titres de leurs biens.			
		D 3 (C3) / 187		Dénombrement des biens de divers séminaires et des fondations qui leur sont annexées.	s.d. (après 1739)		Original cahier, français, papier.
		D 3 (C3) / 131		Etat des terres acquises par le Séminaire du roi, pour la fondation Geertman annexée au séminaire, la fondation Danel, de Miraeus, par le Séminaire de la propagation de la foi, le Séminaire Notre-Dame, la Fondation Amand, l'Hôtel des Nobles...	s.d. [après 1744]		Cahier français papier
		D 3 (C3) / 165 <sup>1 et 2</sup>		Lettres royales maintenant l'université de Douai dans la possession des collèges, séminaires, bourses, biens-fonds et droits acquis depuis leur fondation jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 1681 et confirmant les acquisitions depuis cette date, sous réserve que ces biens seront revendus dans un délai de deux ans au profit des collèges et séminaires, conformément à l'édit royal d'août 1749, avec état des biens acquis par l'université depuis 1681.	1764, décembre		Deux originaux parchemin et papier
		D 3 (C3) / 112 <sup>1 et 2</sup>		Etat des biens immeubles de l'université (page de titre seule). Arrêt de la cour de Parlement maintenant l'université de Douai dans la possession des biens-fonds qu'elle détenait effectivement au 1 <sup>er</sup> janvier 1681.	(Après 1738) 1765, 3 décembre		Original parchemin
	<b>Biens de l'Université sis à Douai</b>	D 404 / 15		Procès-verbal de visite d'une maison aux Treize Cantons appartenant à l'université et jadis occupée par la veuve du Grammont.	1772, 24 décembre		Une pièce
H)	<b>Enseignement – Chancelier de l'université</b>	D 2 (C2) / 3	<b>1 D 172</b>	1) Statut : Statut du chancelier de l'université (prévôt de Saint-Amé, remplacé en son absence par le Prévôt de Saint-Pierre, le doyen de Saint-Amé étant vice-chancelier).	Après 1562		Copie papier (extrait du règlement)
		D 513 / 23		2) Wallerand Hangouart : Copies de lettres reçues par Wallerand Hangouart, doyen de Saint-Pierre de Lille, aumônier de Sa Majesté, prévôt de Saint-Amé et chancelier de l'université de Douai.	1559	1565	Cahier de quatre feuillets ; copie de 1569
		C 3 / 2		3) Mathias Bossemius : Information contre Maître Mathias Bossemius, prévôt de l'église Saint-Amé, à la requête du promoteur du chapitre.	1582, 29 décembre		Original français papier signé
<b>Non trouvé</b>		Div. D 3 / 6		Réponse de J. Le Mere à la requête présentée	1593, 21		Une pièce

				par M. Bossemius sur ses affaires.	décembre		latin, papier
<b>Non trouvé</b>		Div. C 3 / 5		Sur préséance au cours d'un repas avec les chanoines de Saint-Amé	1595		
		C 3 / 4		Mémoire réfutant les prétentions de Maître Mathias Bossemius, concernant le droit de conférer des grades, sa préséance à l'église, etc.	Avant novembre 1597		Copie latin, papier
<b>Non trouvé</b>		Div. D 3 / 4		Requête au roi de Maître Bossemius sur le statut du chancelier de l'université (différend avec le recteur Barthélémy Lintreus).	s.d. (vers 1597)		Brouillon
		C 3 / 3		Requête adressée au roi par Mathias Bossemius, chancelier de l'université, concernant le droit qu'il revendique d'instituer des docteurs et qui a donné lieu à des scandales entre le recteur Barthélémy-Pierre Lintrensis et lui-même	Avant octobre 1597		Copie français papier signé
		D 513 / 10 (Cum. 12575)		Conflit de préséance entre Barthélémy Lintrensis, recteur magnifique de l'université et Mathias Bossemius, chancelier : dépositions de témoins.	1593	1598	
		D 2bis (C2) 45 et 45 bis		4) Le sieur Amand : Commission sur arrêt donnée par le roi au sieur Amand, doyen de Saint-Pierre de Douai, de conférer les degrés aux étudiants de l'université en cas d'absence ou d'empêchement du chancelier et du vice-chancelier, et notification par le roi au sieur Amand.	1724, 5 février		Deux copies notariées : papier
		Divers fragm. 2		Farde ayant servi à la commission de chancelier pour M. Amand, doyen de Saint-Pierre.	1724		
	<b>Enseignement – Collation des chaires par les proviseurs de la dot</b>	D 1 CC 8	<b>1 D 173</b>	Table des actes concernant la collation des chaires par les proviseurs de la dot de l'université.	1611	1669	Copie, trois folios, papier
		D 1 CC 8		Règlement du duc d'Albe sur les provisions des chaires	1611, 18 mai		Copie papier
		D 1 CC 8		Collation de la leçon de catéchisme vacante par la mort de Guillaume du Bois à Nicolas-Joseph de La Verdure, chanoine de Saint-Pierre.	1668, 23 avril		Copie papier
		D 1 CC 8		Vacance de Hierosme Trigault, docteur en droit : collation de ses chaires	1668, 7 juillet		Copie papier
		D 3 (C3) / 184		Confirmation royale de la nomination de Godefroy Clocens à la leçon du Sexte des Décrétales en remplacement de Ferdinand Des Stecques, promu à la première leçon des Pandectes.	1671, 23 juin		Original, français parchemin signé
	<b>Enseignement – Provision aux</b>	D 7 (C7) / 314	<b>1 D 174</b>	Versailles. – Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que les chaires vacantes de professeurs royaux	1681, 30 avril		Original parchemin

	<b>chaires par concours</b>			soient pourvues par concours ouvert à tous.			français signé Le Tellier
		D 398 / 728		Versailles. – Arrêt du Conseil ordonnant de pourvoir par voie de concours toute chaire vacante à l'université de Douai, quelle que soit la Faculté intéressée, avec une réserve pour celle de théologie et de médecine ; mandement à l'intendant Le Peletier.	1681, 30 avril		Copie français papier, non collationnée
		D 3 (C3) / 171		Arrêt du Conseil ordonnant qu'il sera pourvu à toute chaire vacante par concours.	1681, 30 avril		Copie extraite du registre de la dot de l'université de Douai, 1702 ; français papier
		D 385 / 512		Brevet royal désignant François Lalleu à la deuxième leçon de Saint-Thomas en l'université en remplacement de Jacques Gilbert [promu à la deuxième leçon d'Ecriture Sainte].	1684, 15 avril		Copie français papier
	<b>Enseignement – Chaire de mathématiques en faveur des Jésuites</b>	C 3 / 16	<b>1 D 175</b>	Requête et pièces pour le procès entre l'université et le magistrat au sujet de la chaire de mathématiques établie à Douai en faveur des Jésuites.	Après 1704		Liasse copie français papier
		C 3 / 17		Pièces pour le procès entre l'université et le collège des Jésuites à propos de la création d'une chaire de mathématiques en faveur de ces derniers.	Après 1704, novembre		Sept pièces
	<b>Enseignement – Provision de la chaire seconde des Pandectes (1668-1669)</b>	D 1 CC 8	<b>1 D 176</b>	Mémoire pour la provision de la chaire seconde des Pandectes au profit du sieur Caulier, professeur royal d'histoire et de politique, et requête de celui-ci.	1668, 5 octobre		Original, deux pièces, papier
		D 1 CC 8		"Factum pour les docteurs Cordouan et Desbault et le licencié Desterche, pourvus de professions de droit civil et canon".	1668, 6 octobre		Cahier papier
		D 1 CC 8		Provision de la chaire de la seconde leçon des Pandectes et du Sexte des Décrétales (avec certificat concernant le travail des candidats proposés). – Procès.	1668		
		D 1 CC 8		Certificat des "bedels" des facultés, des recteurs	1669		

				et collègues sur la conduite de Pierre Caulier, licencié en droit, professeur d'histoire, de Jacques Cordouan et Jean-Ferdinand de Stesche.			
	<b>Enseignement – Provision de la chaire de leçon hébraïque</b>	D 1 CC 8	<b>1 D 177</b>	Faculté de théologie : procès à propos de l'enregistrement délictueux ordonné par le sieur de Berguette de la provision de la chaire de leçon hébraïque.	1669, février		Trois pièces : papier
	<b>Enseignement – Provision de la chaire « ès droits »</b>	D 1 CC 8	<b>1 D 178</b>	« Leçon royale ès droits » à pourvoir	1668, 4 octobre		Une pièce
	<b>Enseignement – Clercs étudiants– Attestations (1591-1606)</b>	D 3 (C3) / 180	<b>1 D 179</b>	Douai. – François Goethals, professeur en droit et recteur de l'université atteste que Jean Boniface, professeur au collège du roi, chapelain de l'autel "Pomorum putridorum" de Saint-Pierre de Lille, doit jouir des privilèges de l'université ainsi que des revenus de sa prébende.	1591, 15 juin		Original latin parchemin, signé ; sceau disparu
		D 425 / 1136		Douai. – François Goethals, recteur de l'université atteste que Paschase Pollet, clerc du diocèse de Tournai, étudiant au collège de Marchiennes et chapelain perpétuel à Saint-Pierre de Lille, doit jouir des privilèges de l'université et des fruits de sa prébende.	1591, 25 juin		Original latin, parchemin, signé ; sceau disparu sur double queue
		D 3 (C3) / 181		Baudouin Van der Piet, professeur de droit et recteur de l'université de Douai, atteste que François Manare, chanoine de Saint-Pierre de Lille doit jouir des privilèges de l'université ainsi que des revenus de sa prébende.	1593, 14 juin		Original parchemin latin ; sceau disparu
		D 2 (C2) 51		Baudouin Van der Piet, recteur de l'université de Douai, atteste que Paschase Pollet, de Carvin, chapelain de la première messe à l'autel Saint-Pierre de la Collégiale Saint-Pierre de Lille, est étudiant à l'université de Douai et doit jouir des privilèges de l'université et des fruits de sa prébende.	1593, 22 juin		Original latin parchemin ; sceau disparu
		D 1 / 10		Le recteur de l'université de Douai atteste que David Demon de Seclin, chapelain de l'autel de Notre-Dame de la Treille à Saint-Pierre de Lille est étudiant à l'université de Douai et doit jouir des privilèges de l'université et des fruits de sa chapellenie.	1594, 4 juillet		Original latin parchemin ; sceau sur double queue disparu
		D 1 / 11		Le recteur de l'université de Douai atteste que François Manart, chanoine de Saint-Pierre de	1595, 12 juin		Original latin parchemin ;

				Lille, est étudiant à l'université et doit jouir des privilèges de l'université et des fruits de sa prébende.			sceau sur double queue disparu
		D 1 / 12		Baudouin Vython, recteur de l'université, atteste qu'Eustache Vaillant, chapelain de l'autel Saint-Paul à Saint-Pierre de Lille, est étudiant de l'université de Douai et doit jouir des privilèges de l'université et des fruits de sa chapellerie.	1595, 26 juin		Original latin parchemin ; sceau sur double queue disparu
		D 3 (C3) / 132		Baudouin Van der Piet, recteur de l'université de Douai, atteste que Paschase Pollet, chapelain de la première messe fondée à l'autel de Saint-Pierre de la collégiale Saint-Pierre de Lille, doit jouir des privilèges de l'université ainsi que des revenus de sa prébende.	1598, 16 juin		Original latin parchemin ; sceau disparu
		D 1 / 13		Le recteur de l'université de Douai atteste que Paschase Pollet, chapelain de la chapellerie de la première messe à l'autel Saint-Pierre de Saint-Pierre de Lille, est étudiant à l'université de Douai et doit jouir des privilèges de l'université et des fruits de sa chapellenie.	1599, 26 juin		Original latin parchemin ; sceau sur double queue disparu
		D 425 / 1137		Paris. – Denis Latrecey, recteur de l'université, atteste que Jean Morel, clerc de Tournai, chanoine de Saint-Pierre de Lille et étudiant à la faculté de théologie, doit jouir des privilèges de l'université et des fruits de sa prébende.	1601, 16 juin		Original latin parchemin signé ; sceau sur double queue de parchemin disparu
		D 1 / 14		Jean Pallant, recteur de l'université, atteste que Charles Manart, chanoine de Saint-Pierre de Lille, est étudiant à l'université et doit jouir des privilèges de l'université et des fruits de sa prébende.	1602, 13 juin		Original latin parchemin ; sceau sur double queue disparu
		D 2 (C2) / 61		Philippe de Broide, recteur de l'université de Douai, atteste que Jean Brabant, chapelain à l'autel de Saint-Antoine en la collégiale Saint-Piat de Seclin, est étudiant à l'université et doit jouir des privilèges de l'université et des fruits de sa prébende.	1606, 15 juillet		Original latin parchemin ; sceau sur double queue disparu
		D 2 (C2) / 83		Le recteur de l'université de Douai atteste que Jean Maillot, chapelain de l'église collégiale de Saint-Amé de Douai, doit jouir des privilèges de l'université et des fruits de sa prébende.	1655, 23 juin		Original latin papier ; cachet disparu
	<b>Cours de</b>	D 2 (C2) / 28	<b>1 D 180</b>	"Orationes variae" de Bertrand Cahuac	1765	1775	Lille, in 16 ;

	<b>professeurs</b>			[professeur royal de droit civil et canonique de 1770 à 1791, mort le 11 avril 1811].			un livre imprimé, dos et coins cuir
<b>Musée</b>	<b>Thèses</b>	D2 (C2) / 64 (Musée 313)	<b>1 D 181</b>	Thèse de philosophie universelle soutenue en l'université de Douai par Antoine-François Vandebosch, de Saint-Omer, sous la présidence de dom Arnould de Coulombier, moine de Saint-Amand, professeur primaire de philosophie.	1666, 18 août		
		D 398 / 9		Mémoire accusant les docteurs de la faculté de théologie de Douai d'avoir prêté au sieur d'Assenoy, censeur de l'université, charge de la censure des thèses, des opinions hétérodoxes et s'opposant à la nomination au poste de censeur du sieur de Lannoy.	Après décembre 1745		Minute
		VIII B I / 13668		Placards, thèses.	XVIIIe siècle		Imprimés
<b>l) Introuvable. Erreur de cote</b>	<b>Membres de l'université - Biens</b>	D 2 (C2) / 34	<b>1 D 182</b>	Vente par Simon le Nepveu, professeur de droit à l'université de Douai, et Anne Walen, sa femme, d'une maison et dépendances sis à Douai, grande rue Saint-Jacques, à Louis de Moncheaux, écuyer, demeurant à Douai, qui déclare ensuite pour commander les Dominicains	1619, 28 mars		Original français parchemin ; sceau disparu
		D 3 (C3) / 151 <sup>1 et 2</sup>		Testament de maître François Sylvius, docteur en théologie et doyen de l'université de Douai (cop. Latin) ; 1644, 12 août. – Maître Sylvius désigne comme dernier exécuteur, outre le recteur Jérôme Trigault, Antoine de la Court, chanoine de Saint Amé (1649, 27 février)	1644	1649	Copie papier français
		D 3 (C3) / 151 <sup>3</sup>		Le receveur de la chapelle du Saint-Sacrement de miracle à Saint-Amé reconnaît avoir reçu la rente fondée par maître Sylvius pour une messe annuelle	1684, 10 mars		Original papier français
<b>Introuvable</b>		9 B 96 bis		Contrat de rente Jean le Sellier, docteur en droit et professeur, en faveur de son héritière, portant sur une somme de mille florins carolus reçus de Marie Lamelin, veuve de Vincent Vilain, receveur de la bonne maison des Charriers de Douai (gouvernance de Douai).	1667	1670	Quatre pièces papier
<b>Introuvable</b>		9 B 96 bis		Rente héritière versée par Mathias Guertmans, docteur en théologie, président du séminaire du roi, en faveur de Dorothee Roland, veuve de Guillaume Ruffin, échevin, et de sa fille Anne-Elisabeth Ruffin (gouvernance de Douai).	1671	1676	Deux pièces parchemin, deux pièces papier
		Cum Loos 149 / 3		Baudry François de Roysin, seigneur de Cordes	1677		Une pièce

		a		et d'Oby. – Récépissé de dénombrement rendu par Hubert le Comte, professeur à Douai, pour un fief relevant de la seigneurie d'Oby.			parchemin
		C 2 (D2) / 20		Compte-rendu par l'administrateur des biens de Jean-Adrien Denys, professeur à l'université de Douai, à Jean-Adrien Denis, chanoine de Sainte-Croix à Cambrai.	1710, 4 novembre-1711, 10 mars		Un cahier papier
		D 3 (C3) / 139		Donation universelle entre messire Thomas-François de Warenguien, professeur royal en droit à l'université et Elisabeth-Joseph Salé, son épouse.	1736, 31 janvier		Copie (20 juin 1750)
	<b>Membres de l'université – Fondation à des établissements ecclésiastiques</b>	D 2 (C2) / 18	<b>1 D 183</b>	Fondation par Jean-Adrien Denis, professeur à l'université de Douai, aux Minimes de cette ville.	1708		Une pièce, original, papier
	<b>Membres de l'université – Archives personnelles – Pierre Briffault, recteur</b>	D 514 / 32 (Cum. 15750)	<b>1 D 184</b>	Constitution de rente par François-Jean Pétry, demeurant à Douai, au profit de Pierre Briffault, recteur magnifique de l'université.	1720		
	<b>Membres de l'université – Archives personnelles – Monsieur Clocé, chanoine de Saint-Amé</b>	D 2 (C2) / 36		Lettres adressées par L. Warocquier, curé de Fouleng (Belgique, Hainaut), à M. Clocé, chanoine de Saint-Amé, docteur en droit de l'université de Douai.	1681	1694	
	<b>Membres de l'université – Archives personnelles – François Dubiez</b>	D 427 / 17		Requête à l'abbaye de Saint-Amand concernant le paiement de rentes dues par François Dubiez sur ses terres de Lecelles ; quittance du petit comptoir de l'abbaye.	XVIII <sup>e</sup> siècle (aux environs de 1698)		Trois pièces
		D 427 / 18		Trois pièces diverses provenant du chanoine Dubiez.	XVII <sup>e</sup> siècle	XVIII <sup>e</sup> siècle	
	<b>Membres de l'université – Archives personnelles – Georges de Lincelles</b>	D 498 / 15		Succession de Georges de Lincelles, licencié en droit : procès entre Paul Boscart et Jacques Sarrasin, d'une part, et divers sieurs dont le receveur des bourses, Charles Despretz.	1605	1609	
	<b>Université de</b>	D 3 (C3) / 99	<b>1 D 185</b>	Statuts de la faculté des Arts [document ayant	Fin XVI <sup>e</sup> siècle		Registre

	<b>Douai – Faculté des Arts – Statuts et règlements</b>			appartenu au collège de Marchiennes].			papier couverture parchemin latin
	<b>Université de Douai – Faculté des Arts – Gratuité de l'enseignement – Différend avec les Jésuites</b>	CL 149 / 4 a	<b>1 D 186</b>	Mandat donné par Warnier de Daure, abbé d'Anchin, à Livin Pontan, de terminer le différend entre les Jésuites et la faculté des Arts au sujet de la gratuité de l'enseignement.	1575, 2 octobre		Une pièce papier parchemin latin
		CL 152 / 7		Warnier de Daure, abbé d'Anchin, en vertu de l'accord intervenu entre l'abbaye d'Anchin et la faculté des arts sur la gratuité de l'enseignement, donne à l'université une somme annuelle de 100 florins.	1576, 19 juillet		Une pièce parchemin latin ; copie informe
		Cum Loos 159 / 7		Acte du Conseil de l'université de Douai relatif à la gratuité de l'enseignement et à la donation de 100 florins annuels par Warnier de Daure, abbé d'Anchin.	S.d.		Une pièce parchemin latin
J)	<b>Université de Douai – Faculté des Arts - Divers</b>	D 398 / 731	<b>1 D 187</b>	Douai. – Protestation de la Faculté des Arts contre le refus opposé par le recteur et les proviseurs de l'université, ainsi que par le magistrat de Douai à la présence du doyen et des professeurs de la Faculté des Arts au concours pour les leçons vacantes de langue grecque et d'histoire.	1682, 27 mai		Copie français papier informe
		D 398 / 3		Mémoire de la Faculté des Arts tendant à rendre obligatoire le diplôme de bachelier ès arts pour étudier dans les autres facultés, de réserver les bourses des séminaires de théologie aux bacheliers ès arts et d'assurer une meilleure rétribution des professeurs d'hébreu, de grec et d'histoire.	XVIII <sup>e</sup> siècle		Deux minutes
	<b>Faculté des Arts – Etudiants (attestations et diplômes)</b>	D 514 / 22 (Cum. 13349)	<b>1 D 188</b>	Attestation de scolarité par Baudouin Rythoves, recteur de l'université, pour David Desmons, de Seclin, chanoine de Saint-Amé, chapelain de Notre-Dame de la Treille à Saint-Pierre afin qu'il puisse entrer en possession des fruits de sa chapellerie (étudiant en philosophie).	1595, 19 juillet		
		D 2 (C2) / 89		Témoignage de satisfaction de Mauron Comes, professeur, décerné à Philippe Caspand, d'Eltz, chanoine de Saint-Martin de Mayence.	1612		Original papier latin

		D 2 (C2) / 50		Diplôme de licencié ès arts délivré à Jacques Le Pla, de Tournai.	1623, 26 novembre		Original latin parchemin ; sceau disparu
		D 2 (C2) / 84		Attestation de scolarité et diplôme de licencié délivré par la Faculté des Arts à Jean Genepin de Neuville	1629		Original latin parchemin ; sceau disparu
		D 2 (C2) / 53 <sup>1-6</sup>		Diplôme de licencié ès arts et philosophie pour Charles Mauroy (ou Moroy), de Lille – Pièces jointes, 1632-1635. – Collation des ordres à Charles Mauroy par l'évêque de Tournai, Maximilien.	1632, 1 <sup>er</sup> octobre		Original latin parchemin, sceau disparu
		D 2 (C2) / 80		Certificat de bonnes mœurs et de progrès scolaires décerné à Corneille-François Baillette, étudiant ès Arts (premier sur seize).	1699, octobre		Original parchemin latin ; cachet papier, signature de Jacques du Béron, professeur de poésie
		D 3 (C3) / 198		François-Joseph de la Croix, professeur d'histoire, doyen de la Faculté des Arts, témoigne des études accomplies par le licencié Philippe Lemaire.	1788, 23 octobre		Original latin parchemin signé
	<b>Faculté des Arts – Thèses et diplômes de philosophie</b>	Cum Loos 159 / 6	<b>1 D 189</b>	Diplôme de philosophie décerné à Jean de Blécourt, de Lille.	1626		Une pièce parchemin latin
		D 514 / 2 (Cum. 12571)		Diplôme de licence en philosophie pour Jean-Baptiste Bury, d'Avesnes (Faculté des Arts).	1724		Sceau papier de l'université
	<b>Faculté des Arts – Collège du Roi<sup>(1)</sup> – Administration (1)</b> Fondé en 1562, pour compléter la Faculté des Arts ; administré par la Faculté des Arts ; des prêtres y enseignent la logique et la physique à 200 élèves en 1789	C 3 / 18	<b>1 D 190</b>	Mémoire de l'université de Douai demandant à l'Intendant d'intervenir auprès du Roi pour qu'il ratifie la nomination du sieur André Wille à la régence du collège du Roi, malgré les accusations de jansénisme.	Après le 3 décembre 1706		Original français papier
		D 394 / 26		Mémoire des recteur, proviseurs et régents du collège du Roi contre la prétention des Irlandais à	Avant 1728		Copie 1728

				enseigner en ce collège.			
		D 414 / 5		Correspondance de l'Intendant de Flandre concernant la nomination du régent du Collège du Roi (qui est un droit royal), le chancelier ayant désigné le Sr Goudeman, l'Université le Sr Pharrazin.	1734, septembre- décembre		Cinq pièces
		D 398 / 681		Douai. – Résolution prise dans l'assemblée du collège en droit de l'université concernant les matières et la répartition des leçons pour l'année 1682.	1681, 24 juin		Papier, original français
	<b>Faculté des Arts – Collège du Roi - Comptabilité</b>	D 406 / 807	<b>1 D 191</b>	Bruxelles. – Lettre close de Marguerite, duchesse de Parme et de Plaisance, gouvernante des Pays-Bas, au prince de Hamage, lui enjoignant de verser trois années d'arrérages d'une pension annuelle de 24 florins, instituée par Philippe II en faveur du collège royal (pièce justificative à l'appui d'un procès).	1564, 8 août		Original français papier signé ; cachet papier
		D 5 (C 5) / 229		Constitution par les religieux de Sainte-Rictrude de Marchiennes d'une rente de 100 florins en faveur de Yolande de Lallaing ( <i>Dos</i> : c'est pour la fondation gratuite du Collège du Roi)	1567 (n. st.), 18 mars		Original français (sauf le consentemen t de l'évêque d'Arras Richardot en latin) signé
		D 512 / 9 (Cum. 12575)		A la requête du Collège du Roi et du Séminaire des Bons Pasteurs, mise de fait sur des immeubles appartenant à l'abbaye Saint-Vaast (Douai, Annœullin, Provin, Bauvin, La Bassée, Illies, Wicres, Pays de l'Alleeu, Ennevelin, Mérignies, Mons-en-Pévèle)	1661		Parchemin
		D 1 / CC 4		Acquisition par le R. P. Oste de Buisy, dit Père Joseph, professeur au Collège du Roi à Douai, de terres à Lumbres à Marie Desbleu Mortiez, femme abandonnée de Paul Lefort, sur lesquelles il requiert un droit réel.	1665	1666	Six pièces parchemin et papier ; grand sceau et petit sceau du Conseil d'Artois
		D 512 / 10 (Cum. 12028)		Sentence du Conseil d'Artois faisant droit à la demande des collège et séminaire du Roi à Douai, envers lesquels l'abbaye Saint-Vaast est redevable de pensions annuelles constituées en leur faveur par le pape Clément VIII.	1672		Un cahier parchemin

		D 64 <sup>ter</sup> / 482		Paris. - Arrêt du Roi en son conseil déboutant le Recteur de l'université et le Collège royal de Douai dans un procès contre Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Vaast et ladite abbaye au sujet de la pension due au collège.	1675, 22 février		Copie français papier (6-7 mars 1696)
		D 394 / 639		Mémoire en faveur du collège du Roi adressé aux Etats Généraux hollandais lors de l'occupation de Douai pendant la guerre de Succession d'Espagne, pour réclamer des subsides.	[1710-1712] s.d.		Minute français papier, non signée
		D 523 / 8 b		Rente constituée par la communauté de Flers-en-Escrebieux au profit du collège.	1756, 8 octobre		
		D 64ter / 1	<b>1 D 192</b>	Compte du Collège du Roi	1754	1762	
		D 64ter / 2	<b>1 D 193</b>	Compte du Collège du Roi	1762	1764	
		Reg. 64 (D 64)	<b>1 D 194</b>	Collège du Roi. Compte de Jean Marteau	1768	1769	Un registre
		D 64ter / 3-12	<b>1 D 195</b>	Comptes du Collège du Roi	1767	1784	
		VIII B II / 1291	<b>1 D 196</b>	Compte du Collège du Roi	1782	1783	Un cahier
		Reg. 56	<b>1 D 197</b>	Compte du Collège du Roi	1787	1790	
		Reg. 57	<b>1 D 198</b>	Compte du Collège du Roi	1790	1791	
		VIII B II / 1292	<b>1 D 199</b>	Compte du Collège du Roi	1791	1792	Un cahier
		Reg. 62	<b>1 D 200</b>	Compte du Collège du Roi (double)	1791	1792	
		Reg. 58	<b>1 D 201</b>	Compte du Collège du Roi	1792	1794	
		D 512 / 8 (Cum. 15750)	<b>1 D 202</b>	Comptabilité : pièces de dépenses, bourses, travaux, honoraires de professeurs.	1788	1790	<i>Une liasse</i>
	<b>Faculté des Arts – Collège du Roi - Elèves</b>	D 2 (C2) / 87	<b>1 D 203</b>	Témoignage de satisfaction du régent du collège du Roi, concernant François du Puis, de Cambrai.	1701, 1 <sup>er</sup> octobre		Original papier latin
		D 512 / 11 (Cum. 1205)		Quatre lettres envoyées à Monsieur Goulart, prévôt d'Anor, au sujet de son fils, élève au collège et de sa pension, par D. Cocquel, régent du collège.	1727	1728	Cachet cire
		D 2 (C2) / 44		Certificat de scolarité et bonnes mœurs délivré par Baré, professeur de philosophie au collège du Roi de Douai à André-Jos Bruyère, de Cambrai	1750, 19 décembre		Original latin papier signé
		D 2 (C2) / 43		Certificat de scolarité et bonnes mœurs délivré par deux professeurs au collège du Roi à Jean-Hubert Belle, de Fontaine-Valmont.	1761, 8 juin		Original latin papier signé ; cachet papier
	<b>Faculté des Arts – Collège du Roi - Bourses</b>	D 2 (C2) / 82 <sup>1-19</sup>	<b>1 D 204</b>	Présentation de candidats aux bourses fondées au Collège du Roi par Jean Miraeus, évêque d'Anvers, adressées au recteur de l'université de Douai par la famille du fondateur.	1682-1701		
		D 3 (C3) / 179 <sup>1</sup>		Compte présenté aux proviseurs de la fondation de Jean Miraeus (Le Mire) par Pierre Varlet, pour	1698, 20 décembre		Original ?

				les boursiers du collège du Roi.			
		D 3 (C3) / 179 <sup>2-3</sup>		Les proviseurs demandent au sieur du Biez, procureur de Madame Despalunque, héritière de son feu fils, président du séminaire du Roi, la table des boursiers de la fondation Miraeus qui lui a été remise.	Après 1694		Copie
		D 3 (C3) / 179 <sup>4</sup>		Compte rendu par Philippe Rivette au proviseur de la fondation de Jean Lemire.	1701, 5 février		Original
		D 3 (C3) / 90		Réponse négative à une demande de monsieur Dupuis pour une bourse de philosophie du collège du Roi.	1701, 12 septembre		Original papier latin signé
		D 603 / 12		Fondation de bourses par monsieur de Tramecourt en l'université pour des étudiants en philosophie (prétention du collège du Roi).	S.d. (XVIII <sup>e</sup> siècle)		
		Fl. D 414	<b>1 D 205</b>	Collation d'une bourse par Marie de Smit au collège du Roi.	1681, 14 octobre		<i>Grosse, fl.</i>
		VIII B II / 1389		Fondation Smidt (annexée au Collège du Roi). Pièces comptables.	XVIII <sup>e</sup> s.		Une liasse
		Reg. 64 <sup>4</sup> / 1	<b>1 D 206</b>	Compte-rendu par M. N. Lancry, receveur des collèges pour la fondation de Smidt (annexée au Collège du Roi)	1753	1756	
		Reg. 64 <sup>4</sup> / 2		Id.	1756	1759	
		Reg. 64 <sup>4</sup> / 3		Id.	1759	1762	
		Reg. 64 <sup>4</sup> / 4	<b>1 D 207</b>	Compte rendu par Amand Sedant pour la fondation de Smidt (annexée au Collège du Roi)	1762	1764	
	<b>Faculté des Arts – Collège du Roi - Bâtiment</b>	D 398 / 13	<b>1 D 208</b>	Mémoire contre la prétention du magistrat de Douai à loger de l'infanterie au collège du Roi.	Après 1667		Une pièce
K)	<b>Facultés de Droit – Statuts et règlements</b>	D 398 / 730	<b>1 D 209</b>	Saint-Germain-en-Laye. – Arrêt du Conseil d'Etat relatif aux facultés de droit civil et canon du Royaume, fixant leur composition en professeurs et docteurs agrégés, ces derniers étant présentés au roi par l'intendant.	1680, 23 mars		Copie français papier non collationnée
		D 398 / 732		Fontainebleau. – Arrêt du Conseil confirmant le règlement élaboré par la faculté de droit de Douai pour le rétablissement des études de droit conformément à l'édit d'avril 1679. En-tête : ordre du Conseil souverain de Tournai d'enregistrer l'arrêt royal et les articles (1685, 9 octobre).	1685, 1 <sup>er</sup> octobre		Copie français papier signée
		D 1 CC 14		Projet de règlement des études de droit canonique et civil.	[1680]		Original français papier
		D 1 CC 17		"Règlement des écoles du droit dans l'université	Fin XVII <sup>e</sup> siècle		Papier copie

				de Douai". Exp. 82			
		D 1 CC 17		Réflexions sur l'état dans les facultés de droit. – Exp. 83			Papier copie
		D 1 CC 11		Projet de règlement pour la faculté de droit.	1680, 15 juin		Deux feuilles, original papier
		D 1 CC 13		Rapport des professeurs de droit sur un projet de règlement	1680		Copie papier
	<b>Facultés de Droit – Professeurs et chaires</b>	D 1 CC 10	<b>1 D 210</b>	Arrêt du Conseil d'Etat instituant des docteurs agrégés auprès des professeurs des facultés de droit.	1680, 23 mars		Quatre pièces copie papier (deux exemplaires semblables)
		D 1 CC 15		Philippe-François Becquet et Gilles Mazure : prétentions de docteurs en droit de l'université d'Orléans à participer comme docteurs aux disputes de l'université de Douai et réponse de ceux de Douai ; lettres de P. Betaille et Donjal, de Paris, donnant raison à ceux de Douai	1682	1683	
		D 398 / 20		Mémoire des facultés de théologie, médecine et arts à l'intendant contre la prétention des professeurs de la faculté de droit de supprimer trois leçons vacantes pour accroître leurs propres pensions.	XVIIe s.		Une pièce
		D 398 / 726		Versailles. – Arrêt du Conseil d'état limitant le nombre des professeurs de la faculté de droit à quatre dont un pour le droit canon et trois pour le droit civil et enjoignant de pourvoir par concours à l'un de ces quatre chaires, et mandement à l'intendant Le Peletier.	1680, 12 octobre		Copie extraite français papier non collationné
	<b>Facultés de Droit – Professeurs (1) – Nominations (1) Turpin, Cloctens, Lallain, Denis et Becquet de Mégille</b>	D 2 (C2) / 76	<b>1 D 211</b>	Certificat de participation brillante du Sr Alexandre Turpin, avocat, au concours pour la chaire de professeur en droit civil et canon.	1634, 4 février		Original français papier ; cachet papier
		D 1 / 8		Approbation par le roi de la nomination de Godefroy Cloctens, docteur en droit, pour remplir la seconde leçon des Pandectes, en remplacement de feu maître Alexis Desbaults.	1676, 12 avril		Original français parchemin, signature de Louis XIV et de Le Tellier
		D 1 (CC 9)		Facultés de Droit– Collations de chaires-Confirmation de nominations de professeurs et	1680	1681	Deux pièces papier, copie

				programme des cours.			(du registre reposant chez le greffier de la dot : Robert Prouvier)
		D 398 / 687		Affiche annonçant la vacance d'une chaire de la faculté de droit par suite du décès d'Amé de Lallain et l'ouverture d'un concours pour y pourvoir.	1681, 25 octobre		Original <b>proj.</b> Français, papier
		D 398 / 734		Versailles. – Brevet royal de nomination de Jean-Adrien Denis, licencié en droit et avocat à la troisième chaire du droit civil rendue vacante par le décès de François de Lallaing. – Pièce jointe : protestation de Gilles Lamoral Masure, de Lille et de Philippe-François Becquet, de Douai, autres candidats.	1682, 18 juillet		Trois copies français papier
		Cum 14065 / 6		Supplique de Becquet de Mégille au Chancelier de France pour obtenir la première chaire de droit vacante dans l'université de Douai. – Réponse de Daguesseau.	1737		Cinq pièces papier
<u>Pas en place</u>	<b>Facultés de Droit – Professeurs – Procès Turpin-Gallois</b>	D 2 (C2) / 15	<b>1 D 212</b>	Procès entre le sieur Turpin, premier professeur de droit civil de l'université de Douai, et le sieur Gallois, professeur de la troisième leçon de droit civil.	1699		
		Cum 14065 / 3		Affaire Turpin-Gallois-Briffault-Vernimen. – Procédure (contestation entre professeurs de droit pour la jouissance des présidences de baccalauréat).	1699	1719	Sept pièces papier
		VIII B 1 / 25499		Présidence du baccalauréat. Turpin, Gallois, Briffault.	1711	1736	Un cahier
		C 3 / 19		Procès entre les sieurs Monnier de Richardin et Gallois, professeurs de droit à l'université de Douai	1705	1708	Neuf pièces, original et copies français, papier
	<b>Facultés de Droit – Etudiants – Attestations de scolarité, etc...</b>	D 513 / 12 (Cum. 12290)	<b>1 D 213</b>	Attestation de scolarité par François Goethals, professeur primaire en droit et recteur de l'université, pour Jean Mathieu de Lignièrès, chapelain de Saint-Géry de Cambrai, afin qu'il puisse entrer en possession des fruits de sa chapellerie.	1591, 31 mai		Fragment de sceau
		D 425 / 1135		Douai. – Attestation par les prieur et collège des	1644, 17 août		Original latin,

				professeurs de droit de l'université de l'admission par Georges Colveneere, chancelier de cette université, du lillois Séraphin du Chambge, bachelier au grade de licencié ès droit.			parchemin imprimé, signé, sceau cire rouge dans boîte métallique sur ruban rose.
		D 3 (C3) / 113		Notification au conseil souverain de Tournai de la dispense d'un an d'études accordée par le roi à Philippe de Crèvecœur, écuyer, né à Saint-Omer, chanoine de Béthune, pour l'obtention de la licence en droit ; avec les certificats d'assistance aux cours.	1682, 2 juin		Original français, parchemin, fragment de sceau, + sept originaux latin, papier
		D 2 (C2) / 81		Attestation de scolarité pour le droit canon délivré à Jacques-Martin Baillet de Douai.	1699, 28 septembre		Original papier, latin, signature du professeur Denys.
		D 2 (C2) / 88		Témoignage de satisfaction du professeur de droit Monnier Richardin concernant Jacques Baillet de Douai.	1699, 2 octobre		Original papier, latin, signé
		D 2 (C2) / 86		Requête d'Allard-François-Baudry Jacquerye pour être reçu avocat au Parlement et liste de ses inscriptions universitaires.	1737	1740	Deux originaux français et latin parchemin
		D 1 CC 19		Requête adressée au Parlement de Flandre par Jean-Nicolas Renard, bachelier en droit pour obtenir l'enregistrement de lettres de dispense de 18 mois d'étude.	1725		Copie ? papier
	<b>Facultés de Droit – Etudiants – Diplômes de bacheliers</b>	D 514 / 11 (Cum. 15587)	<b>1 D 214</b>	Diplôme de bachelier en droit pour Philippe de Beaumont, originaire d'Hesdin.	1631		Parchemin imprimé ; sceau disparu
		D 514 / 12 (Cum. 15587)		Diplôme de bachelier en droit pour Jehan Sporckmans, originaire d'Anvers.	1637		Parchemin imprimé ; sceau disparu
		D 2bis (C2) / 26		Diplôme de bachelier en droit accordé par les prier et collège de droit de l'université de Douai à Pierre Van Baelen, d'Ypres.	1664, 22 mars		Original latin parchemin ; sceau

							disparu
		D 514 / 36 (Cum. 15750)		Diplôme de bachelier en droit pour Jean-Baptiste de Scheuttelaer, originaire de Bergues.	1683, 12 janvier		Parchemin imprimé ; sceau
		D 1 / 9		Diplôme de bachelier en droit délivré par l'université de Douai à François-Michel Ghys, de Lynde.	1705, 7 juillet		Original latin parchemin
		D 2bis (C2) / 37		Diplôme de bachelier en droit délivré par le prieur et le collège des professeurs de droit de l'université de Douai à Eugène-Florent Van Empel, de Cassel.	1706, 15 janvier		Original latin parchemin
		D 2bis (C2) / 23		Diplôme de bachelier en droit délivré par le prieur et le collège des professeurs de droit de l'université de Douai à Louis-Martin de la Place, « Nervium » (Bavay, Tournai, Cambrai ?).	1720, 17 décembre		Original latin parchemin ; sceau cire rouge sur ruban soie rose dans une boîte de métal
		D 2 (C2) / 74		Diplôme de bachelier en droit délivré à Henri-Ambroise-Ernest Jacops d'Aigremont, de Lille.	1729, 14 juillet		Original latin parchemin ; sceau cire rouge dans boîte de métal, sur double queue de cire rose
		D 513 / 8		Diplôme de bachelier en droit pour Jean-François Joseph Martin, de Flines-lez-Mortagne, âgé de 24 ans.	1777		Imprimé latin
	<b>Facultés de Droit – Etudiants – Diplômes de licences</b>	D 2bis (C2) / 77	<b>1 D 215</b>	Douai. – Diplôme de licencié en droit décerné à Pierre Régnier, d'Ypres.	1623, 5 avril		Original latin parchemin ; sceau disparu
		D 2bis (C2) / 78		Diplôme de licencié en droit décerné à Théodore Vauzelles, de Lille.	1711, 21 juillet		Original latin parchemin ; sceau disparu
		D 2bis (C2) / 32		Diplôme de licencié en droit délivré par le prieur et le collège des professeurs de droit de l'université de Douai à Pierre-Alexandre Aulent Delalongrie, de Lille.	1711, 16 décembre		Original latin parchemin ; sceau disparu
		D 1 / 5		Lettres de licence dans les deux droits délivrées	1712, 5 février		Original latin

				par les prier et collège des professeurs de l'université de Douai, à Jacques-Joseph Chauvoïn, de Lille.			parchemin ; sceau disparu
		D 2bis (C2) / 24		Diplôme de licencié en droit délivré par le prier et le collège des professeurs de droit de l'université de Douai à André-Francis de Warenguien, de Douai.	1714, 28 juillet		Original latin parchemin, sceau cire rouge sur ruban de soie rose dans une boîte de métal
		D 2bis (C2) / 75		Diplôme de licencié en droit décerné à Jérôme-Michel Le Gay des Tucquelins, de Lille	1722, 27 juillet		Original latin parchemin ; sceau cire rouge dans boîte de métal et sur double queue de soie rose
		D 514 / 17 (Cum. 15587)		Diplôme de licencié en droit Pour Pierre-Romain Goudeman d'Estevel, originaire de Lille.	1737		Parchemin imprimé
	<b>Facultés de Droit – Etudiants – Diplômes de bacheliers et licenciés</b>	D 2bis (C2) 30	<b>1 D 216</b>	1) Le Gay Du Chastel. Diplôme de bachelier en droit délivré par le prier et le collège des professeurs de droit de l'université de Douai à François-Joseph le Gay du Chastel, de Lille.	1718, 14 juillet		Original latin parchemin ; sceau disparu
		D 2bis (C2) / 33		Diplôme de licencié en droit délivré par le prier et le collège des professeurs de droit de l'université de Douai à François-Joseph le Gay Duchastel, de Lille (même imprimé que supra, annotations différentes)	1719, 21 juillet		Original latin parchemin ; sceau sur ruban rose disparu
		D 2bis (C2) / 25		2) Lemaire. Diplôme de bachelier en droit de Philippe-Joseph Lemaire, 24 ans, de Valenciennes	1718, 2 juillet		Original parchemin latin ; sceau cire rouge sur ruban de soie rose dans une boîte de métal
		D 2bis (C2) / 28		Diplôme de licencié en droit délivré par le prier et le collège des professeurs de droit de l'université de Douai à Philippe-Joseph Lemaire de Valenciennes. (même imprimé que supra,	1718, 30 juillet		Original latin parchemin ; sceau disparu

				annotations différentes)			
		D 2bis (C2) / 27		3) Fruicts des Parcqs. Diplôme de bachelier en droit accordé par le prier et le collège des professeurs de droit de l'université de Douai à Alexis-Joseph Fruict des Parcqs, de Lille.	1782, 17 juillet		Original latin parchemin ; sceau sur ruban rose disparu
		D 2bis (C2) / 31 et 31 bis		Diplôme de licencié en droit délivré par le prier et le collège des professeurs de droit de l'université de Douai à Alexis-Joseph Fruict des Parcqs, de Lille (même imprimé que supra, annoté). – Affixe : 1783, 16 juillet : certificat de scolarité pour le droit français pour A.J. Fruict (papier).	1783, 18 juillet		Original latin parchemin ; sceau disparu
	<b>Facultés de Droit – Etudiants – Diplôme de docteur</b>	D 514 / 19 (Cum. 15587)	<b>1 D 217</b>	Diplôme de docteur en droit pour Louis-Désiré-Joseph Bonnaire, du Cateau-Cambrésis.	1773		Parchemin imprimé latin ; sceau disparu
	<b>Facultés de Droit – Etudiants – Thèses</b>	D 551*	<b>1 D 218</b>	Université de Douai – Faculté de droit. – Catalogue des élèves ayant subi les examens pour la licence et le baccalauréat, admis ou refusés à la thèse (avec noms des examinateurs, origine et profession des élèves).	1752	1791	
		D 514 / 9 (Cum. 16710)	<b>1 D 219</b>	Soutenance de thèse (droits canon et civil) par François-Benoît Delemer, de Saint-Amand, au collège public.	1786, 5 juillet		Affiche imprimée Willerval
	<b>Facultés de Droit – Collège des bacheliers en droit</b>	D 1 / 19	<b>1 D 220</b>	Le prier et le collège de la faculté de droit, Nicolas Muette de Lille, doyen et Jean Mullet, d'Arras, fisc du collège des bacheliers, attestent que Pierre Fremin, de Cambrai, a rempli dignement la fonction de doyen et de fisc dudit collège des bacheliers.	1626, 4 avril		Original latin parchemin ; deux sceaux sur double queue disparus.
		D 514 / 35 (Cum. 15750)		Compte des recettes et dépenses de la bibliothèque rendu par Alexandre Turpin.	1697	1736	Une pièce
		D 3 (C 3) / 121		Serment prêté par les étudiants qui fréquentent la bibliothèque du collège des bacheliers en droit et statuts de cette bibliothèque.	XVIIIe s.		Copie latin papier
	<b>Facultés de Droit – Consultations juridiques</b>	D 2 (C2) / 6	<b>1 D 221</b>	Procès et divorce entre le sieur Hangouart, chevalier et la dame Bulteel, sa femme ; consultation juridique.	1645, 16 octobre		Original, une pièce, latin papier
		D 2 (C2) / 8		Projet de transférer la fête de l'église Saint-Sauveur d'Anchin de la Trinité à l'Ascension. – Consultation juridique	1650, 26 juillet		Original papier latin
		D 2bis (C2) / 60		Consultation juridique signée de trois professeurs de l'université de Douai au sujet de la collation	1683, 24 mai		Original latin papier signé

				dans une collégiale d'une prébende affectée à l'origine à l'administration des sacrements aux lépreux alors qu'on ne trouve plus de lépreux [coût de la consultation : douze florins].			
		D 475 / 48		Consultation juridique "pro conservatione juris Societatis Jesu in Belgio".	XVII <sup>e</sup> siècle		Une pièce
		D 2 (C2) / 35		Droit pour la province carmélitaine de Gaule-Belgique d'avoir un syndic à Bruxelles. – Consultation juridique.	Fin XVII <sup>e</sup> siècle		Copie une pièce papier latin
		Cum 14065 / 4		Consultation en matière de droit. – Réponse d'un juriste de l'université de Louvain.	1722		Une pièce papier latin
		D 421 / 32		Consultations juridiques sur le douaire des veuves ou les donations d'un père à un fils entré en religion.	XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> s.		Deux pièces
	<b>Facultés de Droit - Mémoires</b>	Div D 472 / 4	<b>1 D 222</b>	"Articuli per Caesarem pro commodo et utilitate reipublicae" : (relations entre l'église et le pouvoir civil (Charles Quint)).	XVI <sup>e</sup> siècle		
		D 498 / 19		Fragment de mémoire sur les capacités des religieux pour l'enseignement. – "De legato religioso professo relicto".	S.d. (XVI <sup>e</sup> siècle)		Latin
		D 472 / 69		Mémoire concernant la juridiction épiscopale (et notamment le droit de visite sur les monastères).	S.d. (XVIII <sup>e</sup> siècle)		Une pièce de procédure "In causa Jesuatorum".
		C 3 / 30		Mémoire concernant la succession de la veuve du sieur Turpin, professeur de droit à l'université de Douai, et les fraudes auxquelles se sont livrées les Carmélites de Douai.	XVIII <sup>e</sup> siècle		Copie, français papier
L)	<b>Faculté de médecine - Règlements</b>	D 1 / CC 3	<b>1 D 223</b>	Requête des professeurs de la faculté de médecine de Douai pour l'application de l'ordonnance du 4 avril 1628.	1628	1629	Quatre pièces copie papier
		D 3 (C3) / 116		Arrêt de la cour du Parlement de Flandre annonçant des remontrances sur la déclaration royale du 13 octobre 1770 portant règlement pour le corps et collège des maîtres en chirurgie des villes de Flandres (en partie contre l'établissement d'une école à Lille qui porterait préjudice à l'université de Douai), avec le texte des remontrances.	1771, 27 février		Copie français papier
	<b>Faculté de médecine - Cartulaire</b>	Reg. 13	<b>1 D 224</b>	Registre du collège de médecine : "Statuta et leges nostri medicinae Baccalaureorum Collegii" – Réponses au baccalauréat..., disputes pour la licence, élection du doyen. – Comptes du collège.	1763	1791	

	<b>Faculté de médecine – Contentieux</b>	D 390 / 19	<b>1 D 225</b>	Procès entre Gilles Rémy, licencié en médecine et l'université, au sujet de l'institution spéciale par le recteur d'un vice-recteur, Thimothée Hoyus, pour enquêter sur l'accusation de libelles diffamatoires contre Rémy.	1645, mars-juin		Deux pièces
	<b>Faculté de médecine – Serment de Profession de foi</b>	D 514 / 33 (Cum. 15750)	<b>1 D 226</b>	Attestation concernant le serment de profession de foi à la faculté de médecine.	XVIII <sup>e</sup> siècle		
	<b>Faculté de médecine. - Chaire de chirurgie et botanique</b>	D 398 / 6	<b>1 D 227</b>	Mémoire tendant à la création, à côté des chaires de physiologie et d'anatomie, d'une troisième chaire pour l'enseignement de la chirurgie et de la botanique ; mémoire sur la nouvelle chaire ; accord pour le remplacement de Nicolas Martin, démissionnaire de la chaire de chirurgie.	1719	1739	Cinq pièces
		D 398 / 7		Mémoire pour l'augmentation de la faculté de médecine pour l'équipement d'un "théâtre anatomique", d'un "Jardin royal des Plantes" et d'un laboratoire chimique.	XVIII <sup>e</sup> siècle		Une pièce
		8 B 1 / 16475		Chaire de chirurgie	XVIII <sup>e</sup> siècle		Cinq pièces
	<b>Faculté de médecine – Archives de professeurs</b>	D 527 / 4	<b>1 D 228</b>	Vente par Antoine Carpentier, bourgeois de Lille, au profit d'Hubert le Conte, professeur primaire en la faculté de médecine, d'un fief de sept rasières, deux coupes de terre à Obies.	1673		
		D 2 (C2) / 9		Paiement d'arrérages d'une rente héritière : poursuites de Philippe-Laurent Becquet, fils de feu Philippe, professeur à la faculté de médecine de Douai, contre l'abbaye Saint-André du Cateau.	1655		Copie français papier
	<b>Faculté de médecine – Chaire de médecine</b>	D 398 / 733	<b>1 D 229</b>	Douai. – Procès-verbal de la réception, par les proviseurs de la dot de l'université, d'André Couvreur à la chaire de médecine rendue vacante par la mort d'Hippolyte Le Febvre et d'Etienne François de Saint-Jean à celle d'Hubert Le Maire, premier professeur de la faculté, infirme.	1686, 2 avril		Copie informe français papier
	<b>Faculté de médecine - Diplôme</b>	D 2bis (C2) / 36	<b>1 D 230</b>	Diplôme de licencié en médecine délivré par les prier et doyen de la faculté de médecine de Douai à Charles-François-Joseph de Hennin, de Cambrai.	1725, 25 mai		Original parchemin latin ; sceau cire rouge, ruban de soie rose
M)	<b>Faculté de théologie – Rapports avec</b>	D 514 / 24 (Cum. 12758)	<b>1 D 231</b>	Différend entre la faculté de théologie et les proviseurs de la dot.	1702		Imprimé

	<b>l'université</b>						
	<b>Faculté de théologie – Nominations aux chaires</b>	D 3 (C3) / 95	<b>1 D 232</b>	Confirmation par Philippe IV d'Espagne des nominations de Nicolas Le Long comme professeur d'Ecriture Sainte (1 <sup>ère</sup> leçon), de Martin Denis (pour la 2 <sup>e</sup> leçon), de François Vaynis pour la première leçon de Saint-Thomas, Mathias Gertemans pour la seconde leçon, Jacques Randau pour le catéchisme, Pierre Lallain pour l'éloquence [succession de Théodore Van Couverden].	1657, 31 mars		Original français papier informe
		D 398 / 735		Tournai. – Désistement d'Hubert Trigault, prêtre, licencié en théologie, devant l'intendant de Flandre, de la quatrième chaire de théologie vacante à l'université de Douai, à laquelle il avait été désigné par concours.	1684, 27 mars		Copie français papier informe
		D 3 (C3) / 167		Nomination par Louis XIV, de Jacques du Bois, comme titulaire de la cinquième chaire de professeur royal en théologie (leçon de catéchisme), vacante par la mort du sieur Loqueneux.	1708, 1 <sup>er</sup> décembre		Original parchemin français
	<b>Faculté de théologie – Deuxième chaire de Saint-Thomas</b>	D 398 / 21	<b>1 D 233</b>	Pièces concernant la collation de deux leçons vacantes de théologie, à savoir la deuxième de Saint-Thomas et la leçon de catéchisme.	1682, janvier	1682, décembre	Quatre pièces
		D 398 / 736		Résolution de la faculté de théologie de mettre au concours la deuxième leçon de Saint-Thomas dès sa vacance, conformément aux souhaits de l'intendant Le Peletier.	1682, février		Minute français papier
		D 398 / 680		Règlement pour le concours ouvert le 24 septembre afin de recruter un professeur pour la deuxième leçon de Saint-Thomas	1683, avant septembre		Minute papier de l'affiche
		D 398 / 724		Douai. - Procès-verbal de la réception par les professeurs et les proviseurs de la faculté de théologie de Jacques Guilbert, prêtre, licencié en théologie, curé de Beaumetz, à la chaire de la leçon deuxième de Saint-Thomas rendue vacante par la promotion d'Henry du Cerf à la leçon première.	1683, 8 septembre		Original français papier signé
		D 398 / 725		Douai. - Lettre de Gilbert à l'intendant accusant réception de deux brevets royaux de nomination, notamment à la deuxième chaire de théologie.	1684, 5 février		Original français papier signé
		D 398 / 729		Douai. - Procès-verbal de la réception d'Hubert Trigault, licencié de la faculté de théologie, pour	1684, 20 mars		Copie français

				les professeurs et proviseur de ladite faculté, à la chaire de la deuxième leçon de Saint-Thomas, rendue vacante par la promotion de Jacques Gilbert à la deuxième chaire d'Ecriture Sainte.			papier signée
	<b>Faculté de théologie – Attestations, témoignages de satisfaction, diplômes</b>	D 514 / 23 (Cum. 13349)	<b>1 D 234</b>	Attestation de scolarité par Baudouin Rythove, recteur de l'université, pour Paschaise Pollet, de Carvin, étudiant en théologie, chapelain de Saint-Pierre de Lille, afin qu'il puisse entrer en possession des fruits de sa chapellenie.	1595, 12 juin		
		D 2bis (C2) / 85 <sup>1</sup> et 2		Témoignage de satisfaction de Georges Colveneere, docteur en théologie et recteur de l'université de Douai, concernant les études de Bertrand Beissel de Gemmenich, chanoine de Trèves.	1610, 3 décembre		Deux copies latin papier
		D 3 (C3) / 114		Paris. – Alexandre, évêque de Carpentras et nonce apostolique, fait part au roi de l'autorisation accordée par le cardinal Barberini, protecteur des catholiques anglais, à Edmond de Stratford, prêtre anglais, bachelier en théologie, professeur à Douai, de revêtir les insignes de son magistère dans toute université.	1633, 3 août		Original papier latin signé ; cachet papier
		D 2bis (C2) / 79		Diplôme de licencié en théologie délivré à François-Michel Ghys, de Lynde.	1708, 31 juillet		Original latin parchemin ; sceau disparu
		D 2bis (C2) / 22		Diplôme de licencié en théologie délivré par la faculté de théologie de Douai à Philippe-Joseph Lemaire, de Valenciennes.	1717, 16 juillet		Original latin, parchemin ; sceau de cire rouge, sur tresse noire dans une boîte en métal
	<b>Faculté de théologie – Thèses</b>	D 3 (C3) / 138 <sup>1</sup> et 2	<b>1 D 235</b>	Placards : positions de thèses théologiques pour la licence : - Maximilien Jos-Dumont, d'Eppe-Sauvage ( <i>An detur peccatum originale ?</i> ) - Alexandre-Joseph Cramé, de Lille ( <i>An haeresis janseniana sit realis an phantastica ?</i> ). – Au verso : extrait de mémoires sur l'impossibilité d'appliquer la Pragmatique sanction en Flandre.	1743	1744	Placard imprimé
		D 3 (C3) / 96		Positions de thèses théologiques sur la foi, l'espérance et la charité par Charles-Alexandre	1757, 11 juin		Original latin placard

				Delafresnoye, de Lille, pour l'obtention du baccalauréat.			imprimé (chez J.F. Willerval)
	<b>Faculté de théologie – Biens d'universitaires</b>	C 3 / 13	<b>1 D 236</b>	Procès conduits par l'abbaye de la Paix Notre-Dame à Douai au sujet de la succession de Maître Silvius, docteur et professeur royal en théologie, dont elle est légataire universelle.	1673		Trois pièces, copie français papier
		D 421 / 1098		Douai. – Notification par J.M. de Rhodes, bourgeois, marchand de Douai, de la transaction avec Antoinette Milleville, fille de Quentin, au sujet d'une rente créée par Antoine de Rhodes, prêtre et étudiant en théologie à l'université de Douai.	1691, 20 mars		Original français papier signé
		D 421 / 1095		Contrat de mariage de Quentin Milleville, fils de feus Pierre et Jeanne Acoulon, avec Marie-Berthe, fille d'Antoinette de Cantin	1608, 14 octobre		Copie français papier collationné
	<b>Contrôle des imprimeurs</b>	C 8 (12)	<b>1 D 237</b>	Procès intenté à Antoinette le Maire, veuve Baltazar de Bellère, pour avoir imprimé sans privilège ni autorisation une réponse à un libelle.	1691-1705		Trois pièces parchemin, une papier
		D 394 / 649		Lettre royale à l'université de Douai, défendant de réimprimer sans permission l'ouvrage <i>Mars gallicus</i>	1635, 4 octobre		